

MADAGASCAR

REVUE DE PRESSE - SEPTEMBRE 2015

Sommaire

POLITIQUE.....	1
▶ Conjoncture politique, « pacte de responsabilité et « mémorandum pour la stabilité »	1
▶ Résultats des élections communales, préparation des sénatoriales.....	4
▶ Remplacement de la CENIT	6
▶ Diplomatie	6
DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE.....	9
▶ Insécurité, dahalo, opération « Fahalemana »	9
▶ Gouvernance, justice.....	15
▶ Traite des êtres humains, émigration clandestine	17
▶ Droits des femmes et des enfants, éducation	18
▶ Santé.....	19
ÉCONOMIE - SOCIAL	20
▶ Exploitation des ressources naturelles, foncier, environnement	20
▶ Bailleurs de fonds, FMI, coopération économique	24
▶ Monde des affaires	27
▶ Les difficultés des entreprises nationales : Jirama, Air Madagascar	28
▶ Crise universitaire, violence policière	30
▶ Divers.....	32

POLITIQUE

▶ Conjoncture politique, « pacte de responsabilité et « mémorandum pour la stabilité »

15/09 - Le SeFaFi monte au créneau pour dénoncer l'impuissance du gouvernement face aux difficultés subies au quotidien par la population¹. « *La misère s'étend. Les centaines de milliers de jeunes qui arrivent sur le marché du travail chaque année ne trouvent aucun moyen de subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs familles, alors qu'une terre, un toit et un travail constituent le minimum de ce qu'une société doit fournir à ses membres* ». L'Observatoire de la vie publique doute que le PND soit susceptible de répondre aux attentes de la population en matière de formation et d'emplois, d'infrastructures et de services. « *La priorisation des choix gouvernementaux a plus à voir avec des projets tape à l'œil qu'avec les besoins réels de la population. (...) Les bailleurs de fonds font preuve d'une réserve croissante face à l'instabilité politique et à l'incompétence des dirigeants* ». La paupérisation et l'insécurité gagnent du terrain. Des chiffres alarmistes proviennent des organisations internationales. Sans priorité, sans vision, le gouvernement ne gouverne pas. « *L'inauguration pompeuse de réalisations dérisoires et la propagande sur les médias publics ont pris la place de l'art minutieux qu'implique le fait de gouverner* ». « *Le libéralisme sauvage est au pouvoir dans la Grande île. (...) Une infime minorité domine les secteurs économique et politique, pour conserver ses intérêts et ses avantages, tandis que la grande majorité de la population s'enfoncé*

¹ Cf. Blog Justmad - <http://p4.storage.canalblog.com/48/67/448497/106352227.pdf>

dans un dénuement total. Cette voie, qui bloque le développement de Madagascar, débouchera sur des situations explosives et incontrôlables », conclut le communiqué.

01/09 - La convocation de la session extraordinaire de l'Assemblée nationale devra attendre que les conditions politiques voulues par Hery Rajaonarimampianina soient réunies. En suspens : l'avenir du projet de loi de finances rectificative (LFR) et le projet de loi sur la chaîne spéciale portant sur les trafics de bois de rose et autres ressources naturelles endémiques. L'ouverture de cette session devrait être précédée d'une rencontre entre le chef de l'État et les députés qui ont adhéré à son « *mémoire de stabilité* ». Un rendez-vous destiné à sceller le pacte de non-agression et de soutien conclu entre le président de la République et sa nouvelle majorité. Le chef de l'État doit en effet s'assurer de la solidité des soutiens qu'il a laborieusement négocié au sein de la Chambre basse, après avoir échappé à la destitution adoptée par une majorité d'élus et à la motion de censure qui menaçait son gouvernement. Il importe en outre que la session extraordinaire puisse se tenir sans heurts, afin de rassurer la délégation du FMI dont le retour est annoncé pour finaliser l'octroi de la « *Facilité élargie de crédit* » (FCE) d'un montant de 200 millions de dollars. En attendant l'adoption de la LFR aucun investissement public ne peut plus être engagé et depuis quelques mois les instances publiques vivent sous perfusion. Les budgets de fonctionnement sont épuisés. Des inculpations pour trafic de bois de rose qui restent, pour l'heure, sans suite. Un remaniement gouvernemental pourrait avoir été négocié avec les députés frondeurs ralliés à la nouvelle majorité présidentielle. Il pourrait intervenir à la suite de la proclamation du résultat des communales, attendue pour le 17 septembre.

24/09 - Session extraordinaire de l'Assemblée nationale le 29 septembre. Elle aura comme ordre du jour unique l'adoption du projet de loi sur la nouvelle CENI. Contrairement aux attentes, le projet de loi de finances rectificative (LFR) ne figure pas au programme. Une décision de l'exécutif qui intrigue. Questionné à ce sujet, le premier ministre a rétorqué : « *c'est une question de priorité. Pour l'apaisement social et politique, il est important que toutes les institutions soient en place, à commencer par le Sénat. De plus, la deuxième session ordinaire est proche* ». L'État semble ainsi déterminé à mettre en place le plus rapidement possible la nouvelle CENI et à tenir coûte que coûte les élections sénatoriales avant la fin l'année. Ses propos laissent entendre que le pouvoir aurait renoncé à faire adopter une loi de finances rectificative, dont les grandes lignes seront probablement réaffectées au projet de loi de finances 2016. En l'absence de LFR, l'administration continuera de fonctionner avec le système de blocage des dépenses mis en place. De nouveaux taux de régulation seront publiés pour le dernier trimestre. Ils ne feront qu'accroître les difficultés de fonctionnement des départements ministériels qui ne parviennent déjà plus à assumer les dépenses courantes.

01/09 - Les résolutions adoptées lors des assises nationales pour la réconciliation, initiées par le FFKM, sont restées lettre morte. Le pouvoir a mis fin à sa collaboration avec les Églises pour des raisons qui restent inconnues. Le processus de réconciliation nationale prôné par la feuille de route de sortie de crise est en panne mais le pouvoir aurait en projet la création d'un « *Comité du fihavanana malagasy* » (CFM) qui serait appelé à relancer la démarche en faisant table rase des tentatives avortées.

04/09 - Une rencontre entre Hery Rajaonarimampianina et des représentants des 91 députés qui auraient signé le « mémoire pour la stabilité » qu'il a proposé, s'est tenue en catimini au palais présidentiel. Le document est resté confidentiel et les participants à la rencontre ont tenu à rester discrets sur la teneur des échanges. Des députés auraient profité de cette rencontre pour exiger que leur soit réglées diverses indemnités non payées depuis le mois de juin. Un sujet qui pourrait encore venir « *polluer* » la prochaine session extraordinaire...

05/09 - « Pas de corruption autour du mémoire pour la stabilité », affirme le chef de l'État. « *Je n'achète personne et je n'ai encouragé personne à acheter les députés* », a-t-il déclaré. Une manière de faire savoir que contrairement aux rumeurs, les 91 députés qui auraient signé le document relatif au « *mémoire pour la stabilité* » n'ont pas été payés mais ont agi par conviction. « *Personne ne peut me faire du chantage, il n'y a également aucune conditionnalité à imposer* », a-t-il ajouté, l'endroit de certains députés qui réclament des « *seza* » en contrepartie de leur adhésion.

05/09 - Le Mapar (pro-Rajoelina) s'oppose fermement au pouvoir en place mais refuse de se déclarer officiellement opposant. Pierre Holder, porte-parole du groupe, déclare que l'on peut parfaitement dénoncer la politique menée par l'exécutif sans pour autant se déclarer officiellement opposant et revendiquer à ce titre le poste de vice-président de l'Assemblée nationale que la Constitution réserve à l'opposition. Selon la loi de 2011 adoptée sous la Transition, portant statut de l'opposition, « (...) *l'appartenance à l'opposition doit faire l'objet d'une déclaration officielle et publique et doit être enregistrée au ministère de l'intérieur* ». Le Mapar, vraisemblablement, lorgne toujours sur la Primature. Une prétention que le statut officiel d'opposant ne lui permettrait plus de faire valoir.

07/09 - Marc Ravalomanana a rencontré le chef de l'Etat pour discuter du « *mémoire pour la stabilité* ». L'ancien président a pris soin d'expliquer qu'il est prêt à collaborer avec le pouvoir mais non à le soutenir. Il affirme ne pas avoir encore pu prendre connaissance du document. Faute de pouvoir négocier un nombre plus important de représentants dans l'équipe gouvernementale, l'ancien chef de l'Etat, à l'instar de plusieurs députés, semble attendre du président de la République qu'il écarte quelques-uns de ses proches qui seraient défavorables au redémarrage de Tiko, tel Rivo Rakotovo, ministre en charge de l'aménagement du territoire et président du parti présidentiel HVM. L'enjeu est important car la relance de Tiko devrait permettre à Marc Ravalomanana d'amasser le trésor de guerre nécessaire à ses ambitions électorales, note *L'Express*. A l'approche de la mission de la dernière chance du FMI qui doit conditionner l'ouverture des vannes de la coopération internationale, l'ancien président fait valoir que le pouvoir a tout intérêt à consentir des concessions pour donner l'image d'un pouvoir rassembleur. Rivo Rakotovo dénonce la stratégie de politisation et la pression médiatique exercée par le fondateur du groupe Tiko. « *C'est une entreprise comme une autre. Pourquoi faut-il étudier particulièrement le cas de cette société par rapport à d'autres victimes de la crise de 2009 ?* », objecte-t-il.

09/09 - Le chef de l'Etat dément officiellement les informations qui circulent, appuyées par les « *opposants* », selon lesquelles l'adhésion d'un député au « *mémoire pour la stabilité* » vaut 200 millions Ar et un véhicule tout terrain. La médiatisation d'une telle rumeur traduit une volonté de nuire à l'avancement du dialogue entre le président de la République et les députés, explique-t-il. Le président de l'Assemblée nationale affirme ne pas avoir été tenu au courant des démarches entreprises par le président de la République : « *Je n'ai vu ni signé le mémoire pour la stabilité* », a-t-il précisé. Une manière de démentir les informations selon lesquelles il serait à l'origine de ce pacte de non-agression. Si pacte il devait y avoir, il ne devrait faire l'objet d'aucune exclusion, ajoute-t-il ; le projet devrait bénéficier de l'adhésion de tous les acteurs politiques.

11/09 - Rencontre entre le président de la République et le président de l'Assemblée nationale. Le chef de l'Etat n'aurait pas réussi à convaincre le numéro Un de la Chambre basse à soutenir la mise en œuvre de son « *mémoire pour la stabilité* ». Jean-Max Rakotomamonjy a laissé entendre qu'il opte pour le « *pacte de responsabilité* » préconisé par la HCC et non pour le mémoire, simple code de bonne conduite, « *proposition unilatérale* » qui devrait faire l'objet de discussions et résulter d'un consensus. Depuis le début de la collecte de signatures, bon nombre des députés affirment avoir été exclus des discussions, à l'exemple des parlementaires Mapar et TIM qui n'auraient pas été destinataires du document. Cette rencontre était la 4^{ème} entre les deux hommes depuis les événements survenus à l'assemblée (vote de la motion de déchéance du chef de l'Etat et adoption de la motion de censure à l'encontre du gouvernement).

17/09 - Le spectre du remaniement hante le gouvernement à l'approche de la proclamation des résultats officiels des communales. Une opération qui semble de plus en plus devoir s'imposer. Les résultats des communales devraient en effet établir une nouvelle donne politique. Le parti présidentiel HVM estime avoir remporté une victoire décisive qui devrait lui permettre de renforcer son emprise sur le gouvernement, en dépit d'un très faible taux de participation qui devrait modérer ses ambitions et de la probable conquête de la plupart des grandes villes (hors la capitale) par des formations politiques hostiles au pouvoir. Des ministres pourraient faire les frais de l'agitation sociale de ces derniers temps. La quête d'une nouvelle majorité présidentielle à l'Assemblée pourrait également imposer la satisfaction des ambitions ministérielles de certains élus frondeurs ralliés au « *mémoire de stabilité* ». Les résultats - redoutés - de la mission du FMI pourraient enfin venir troubler le jeu politique...

18/09 - Réconciliation – « *Marc Ravalomanana est totalement libre* », annonce la ministre de la justice. « *Il n'y a plus à revenir ni à commenter là-dessus* » note Noeline Ramanantenasoa, « *c'est la réconciliation nationale qui prime sur tout. Marc Ravalomanana est donc totalement libre de ses mouvements et peut aller où il veut que ce soit à l'étranger ou à l'intérieur du pays* ». Il jouit en même temps des avantages accordés aux anciens chefs de l'Etat, ajoute-t-elle. « *Reste à savoir s'il est libre de se présenter aux prochaines présidentielles* », s'interroge *Tribune*.

23/09 - De retour au pays après de longues périodes d'absence, Andry Rajoelina, se consacre à la reprise en main de son parti, le Mapar. La formation du gouvernement Kolo Roger, ancien premier ministre, en 2014, a déjà prouvé que le parti ne résiste pas à la tentation de gouverner avec ses adversaires. Les tentatives du pouvoir de négocier avec les députés un « *mémoire pour la stabilité* », avec à la clé une possible reconstitution du gouvernement, font peser une menace sur la cohésion du parti. Andry Rajoelina semble vouloir resserrer les rangs et identifier qui pourrait quitter sa formation. Certains députés et ex-ministres parmi ses proches seraient sur le point de concrétiser leur rapprochement avec Hery Rajaonarimampianina.

29/09 - Réconciliation nationale : les membres de la société civile consultés. Le comité d'élaboration de la loi relative à l'amnistie est à pied d'œuvre. Ce comité, composé notamment d'Honoré Rakotomanana, d'Imbiky Anaclet et de Rasolo André, a consulté en premier lieu les membres de la société civile qui a œuvré pour la réconciliation nationale. Il s'agit du CNOSC, du « *Vondron'Antanimena* », du club des journalistes doyens et du cercle de réflexion et d'action « *Ny Fifamelana* ». Selon la feuille de route, l'amnistie « *large et de plein droit* » concerne la période janvier 2002 - décembre 2009. C'est une commission spéciale de la Cour suprême qui décide en dernier ressort. Le FFM ne fait qu'émettre des recommandations.

► Résultats des élections communales, préparation des sénatoriales

08/09 - Le contentieux électoral opposant à Antananarivo la liste Freedom conduite par Lalatiana Rakotondrazafy à la liste TIM menée par Lalao Ravalomanana examiné par le tribunal administratif.

Les avocats des deux parties se sont affrontés à coups de plaidoiries lors de plusieurs audiences publiques. L'identification « *Nery* » [Maman], inscrite dans la case du bulletin de la liste TIM constitue le principal objet du contentieux. La partie défenderesse a fait valoir que ce présumé signe distinctif ne l'est pas car « *Nery* » n'est ni le nom, ni le prénom de la candidate et que la CENIT n'a pas fait aucune observation sur le sujet lors du dépôt des dossiers. Les avocats de la liste Freedom ne se sont pas privés de faire porter la responsabilité de ce contentieux sur cette institution transitoire et son démantèlement d'Antananarivo, qui se sont vu reprocher de ne pas avoir respecté les textes en vigueur. Au tribunal d'Antananarivo la victoire du TIM a été contestée dans de nombreuses localités. Dans certains cas, ses candidats ont été ciblés par des requêtes communes à l'ensemble de ses adversaires. *RFI* rappelle que la mairie de la capitale est un poste clé en vue de la présidentielle dans trois ans.

2 150 requêtes ont été déposées auprès des six tribunaux administratifs et financiers de Madagascar.

18/09 - Le tribunal administratif d'Antananarivo rejette la quasi-totalité des requêtes relatives aux élections communales.

La requête pour disqualification de l'ex-première dame et celle pour l'annulation des voix obtenues par cette dernière, déposées par la candidate de l'association Freedom, Lalatiana Rakotondrazafy, arrivée en seconde position, ont été rejetées. Selon l'avocat de l'association, un pourvoi en cassation sera déposé mais il n'est pas suspensif. Le président du tribunal, Tsantatiana Randrianarimanana, a dénoncé les pressions et les menaces subies par les juges durant l'instruction des requêtes. Pour certains de ses pairs, les révélations du magistrat vont dans le sens d'une revendication de l'indépendance de la justice. « *L'indépendance n'est pas donnée mais se conquiert, à commencer par les jugements prononcés* », s'accordent-ils à dire. Une manière aussi de se protéger ou de prévenir d'éventuelles représailles. 347 requêtes relatives à ce scrutin dans la capitale ayant été rejetées.

19/09 - Proclamation des résultats officiels des communales : le parti au pouvoir, le HVM, remporte plus de la moitié des communes et le TIM s'impose dans la capitale, avec la confirmation de la nette victoire de Lalao Ravalomanana.

La plupart des requêtes déposées ont été rejetées par les tribunaux. Seules 19 communes sur 1 600 voient leurs résultats annulés et devront organiser de nouvelles élections, probablement le 13 novembre. La plupart des communes conquises par le HVM sont situées dans les zones rurales qui traditionnellement suivent le pouvoir central. En deuxième position vient le TIM, le parti de Marc Ravalomanana, qui remporte environ 200 communes, surtout dans la capitale et sa région. Avec la défaite de son candidat à Antsirabe, Marc Ravalomanana a perdu le contrôle d'une des villes considérées comme son fief. Le Mapar d'Andry Rajoelina arrive troisième mais remporte plusieurs villes importantes de province : Toamasina, Mahajanga, Antsiranana. Fianarantsoa. Cette dernière, convoitée par l'ancienne ministre de la justice de la Transition, lui échappe au profit du HVM pour seulement 78 voix d'écart. Le HVM a également remporté la mairie de Toliara. Dans les quatre régions de l'ex-province d'Antananarivo, le Mapar est largement devancé par les partis HVM et TIM. Un coup dur le camp d'Andry Rajoelina dans la perspective de la présidentielle de 2018, juge *La Gazette*. Les listes indépendantes ont conquis une centaine de circonscriptions. Hery Rajaonarimampianina devrait donc avoir une majorité au Sénat puisque les élus municipaux seront les grands électeurs de la Chambre haute, pour les 2/3 de ses membres. Ce qui lui permettrait de contrebalancer l'instabilité à l'Assemblée nationale.

21/09 - Lalatiana Rakotondrazafy, qui a obtenu 17 places de conseillers, souligne son impossibilité de travailler avec Lalao Ravalomanana. Elle entend résolument placer son groupe Freedom dans l'opposition et exercer un regard critique sur le programme et les réalisations du nouveau maire.

23/0* - Marc Ravalomanana indique aux élus communaux de son parti qu'il sera associé à la gestion de la mairie de la capitale après la victoire de son épouse². Il considère en effet qu'il a largement contribué à la victoire de celle-ci et qu'il peut faire bénéficier à la commune de son expérience et de ses relations.

² Voir aussi Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/34/83/448497/106636736.pdf>

Pour *L'Express*, l'ancien chef de l'État prendra effectivement les commandes d'Antananarivo. Son épouse ne sera qu'un prête-nom. Alors qu'elle n'a même pas encore pris officiellement ses fonctions l'ex-première dame est dépossédée du leadership de la capitale, écrit le quotidien. L'ancien président semble mettre en jeu sa crédibilité politique dans son challenge de vouloir rebâtir la capitale qui se trouve dans un état calamiteux et faire la démonstration qu'il peut impulser le développement des communes conquises. « *Le maire de la capitale est au même rang que le président de la République* », s'est-il osé à déclarer.

« *On les avait enterrés un peu trop vite. Les Ravalomanana reviennent. Peut-être par la fenêtre, comme l'affirment certaines mauvaises langues, mais ils sont bien là* », écrit *Jeune Afrique*. « *Sous ses faux airs d'Imelda Marcos, la femme de l'ancien président des Philippines, issue comme son mari d'une famille modeste et protestante des hauts plateaux, celle que les Malgaches continuent de surnommer « Neny » (« maman ») devra à présent résoudre les nombreux problèmes de la capitale : embouteillages, insalubrité – même en centre-ville – et insécurité. Ses détracteurs assurent qu'elle n'aura rien à faire si ce n'est se contenter d'être la marionnette de Marc Ravalomanana, le père de ses quatre enfants* ».

26/09 - Au moins 600 pourvois en cassation après publication des résultats officiels des communales. Le parti HVM le groupe des partisans d'Andry Rajoelina (Mapar) et les listes indépendantes seraient les plus nombreux à s'en remettre au Conseil d'État, après un revers devant les juges administratifs. Christine Razanamahasoa, candidate du Mapar à Fianarantsoa a annoncé son intention de déposer un pourvoi en cassation. Elle arrive en seconde position avec 78 voix de retard sur la candidate du HVM. Lalitiana Rakotondrazafy, tête de la liste Freedom à Antananarivo est bien décidée à faire appel, après le rejet de la totalité de ses requêtes en disqualification et annulation des voix obtenues par la liste TIM. La haute juridiction dispose d'à peu près trois mois pour statuer sur les recours reçus. Les pourvois en cassation ne sont pas suspensifs.

02/09 - Les élections sénatoriales devraient avoir lieu avant la fin de l'année. Les textes transitoires en vigueur stipulent que « *pour la première élection sénatoriale de la IVème République le collège électoral est constitué par les conseillers communaux et municipaux ainsi que les maires* ». La liste électorale pour les sénatoriales serait donc disponible après la proclamation officielle des résultats des communales. Mais outre ces dispositions transitoires, il est également spécifié que les deux tiers des membres du Sénat sont élus par un collège de grands électeurs composé des maires et conseillers municipaux, des chefs de région, des conseillers régionaux, des chefs de province et des conseillers provinciaux. En se basant sur ce texte, il serait donc nécessaire que les élections régionales et provinciales se tiennent aussi cette année, et ce, avant les sénatoriales. Dans le cas contraire, le collège électoral serait composé exclusivement des conseillers communaux et municipaux ainsi que des maires, comme cité précédemment. Le tiers restant des membres du Sénat est nommé par le Président de la République dans les quinze jours qui suivent la proclamation officielle des résultats des élections. Un décret pris en conseil des ministres fixe le nombre des sénateurs.

28/09 - La CENIT a obtenu de la HCC une dérogation autorisant l'organisation des sénatoriales durant la saison des pluies. La Haute cour met en avant « *la force majeure* », qui impose l'achèvement de la mise en place des institutions et organes de la IVème République.

29/09 - Le conseil du gouvernement décide de tenir les sénatoriales le 29 décembre. Le ministre de l'intérieur n'a pas manqué de souligner que, bien qu'elle soit encore l'entité électorale compétente actuellement, « *la mission de la CENIT prend fin avec les communales. Les sénatoriales seront organisées par la Commission électorale nationale indépendante [CENI], sa remplaçante* ». Reste que l'Assemblée nationale se doit d'adopter rapidement les textes qui régiront la composition et le fonctionnement de cette nouvelle instance. Après plusieurs phases de consultations, le projet de loi sur la CENI retient un organigramme avec un organe permanent de neuf membres, dont un représentant de la Présidence, un de l'Assemblée nationale et un du Sénat. La HCC compte un représentant, ainsi que la Cour suprême, l'ordre des journalistes et celui des avocats. La société civile comptera deux représentants. Les partis politiques, quant à eux, siègeront en tant que membre non-permanents durant la période électorale. Seules les formations participant aux élections auront ce privilège. Après la mise en place du Sénat de la IVème République, il restera encore à installer la Haute cour de justice, le Conseil de défense de la démocratie et des droits de l'homme et le Conseil économique, social et culturel.

« **Le nombre de sénateurs ou encore celui des circonscriptions électorales sera fixé par décret** », déclare Solonandrasana Olivier Mahafaly, ministre de l'intérieur. Certains acteurs politiques et observateurs jugent sévèrement l'empressement de l'exécutif à tenir les sénatoriales sans attendre l'issue des communales à refaire, ou encore avant les élections régionales et provinciales. « *Cela veut dire que nous nous privons d'une partie conséquente du collège électoral* », déplore un député. La juriste Sahondra Rabenarivo qualifie, sans détour, la situation « *d'anti-démocratique* ».

► Remplacement de la CENIT

01/09 - Après avoir consulté la société civile, le ministère de l'intérieur a réuni 140 partis politiques pour recueillir propositions et recommandations pour la mise en place de la Commission électorale nationale indépendante (CENI). Quatre commissions ont été constituées avec comme thèmes composition de la CEI, attributions et pouvoirs, organisation et modalités de fonctionnement. La plupart des leaders politiques ne se sont pas déplacés et ont délégué des collaborateurs. Un point a été martelé dans les rapports des travaux de groupe : « *les partis politiques doivent être représentés au sein de l'entité électorale. (...) Les organisations de la société civile doivent se concentrer sur l'éducation citoyenne et l'observation des élections* ». Une position qui tranche avec celle des représentants de la société civile, qui, au contraire, ont proposé que les partis politiques soient tenus à l'écart des préparatifs électoraux, estimant que l'on ne peut pas être à la fois juge et partie. Les partis politiques répliquent en mettant en doute la neutralité revendiquée par la société civile. Les représentants du ministère de l'intérieur ont souligné l'importance de la participation des formations politiques dans le processus de mise en place de la CENI.

Si toutes les formations ayant une existence légale devaient être représentées au sein de l'entité électorale, la remplaçante de la CENIT ne compterait pas moins de 160 membres, sans compter les techniciens du ministère de l'intérieur et les juristes, fait-on remarquer. Un effectif qui excéderait celui de l'Assemblée nationale. Les partis exigent en outre de pouvoir valider l'avant-projet de loi sur la nouvelle entité électorale avant qu'il ne soit présenté à l'exécutif. Les techniciens du ministère de l'intérieur vont avoir fort à faire pour tenter de concilier des exigences aussi contradictoires et dégager le consensus indispensable...

02/09 - L'avant-projet de loi sur la nouvelle entité électorale devrait réduire les représentants des partis politiques en membres non-permanents. Les techniciens du ministère de l'intérieur auraient retenu cette formule pour tenter de concilier les points de vue contradictoires qui se sont exprimés durant la phase de consultation des forces vives et de la classe politique. Une option qui éviterait d'avoir à mettre en place une CENI pléthorique. L'avant-projet de loi devrait ainsi définir la composition de deux organes, l'un permanent, l'autre non-permanent. De plus, « *les membres non-permanents devraient changer selon les élections, car seuls les partis ayant des candidats aux élections composeront l'organe non-permanent* », souligne une source ministérielle. Ce qui éviterait d'avoir à organiser la représentation des quelques 160 formations politiques reconnues. Les candidats indépendants pourraient ne pas pouvoir prétendre à intégrer l'entité électorale. Aucune rémunération ne serait prévue pour les membres non-permanents. La place qu'occupera la société civile dans l'organigramme n'a pas encore été abordée. Elle prétend, pourtant, faire partie des membres permanents dont l'effectif ne devrait guère excéder la dizaine.

14/09 - Une commission mixte composée de membres de gouvernement et de parlementaires va se pencher sur le projet de texte instituant la nouvelle CENI. Ce sera la dernière étape avant l'adoption finale du texte par le Parlement. La démarche viserait à prévenir un éventuel blocage de la part des élus. Le processus de conception du texte a débuté il y a quelques mois mais de nombreux points litigieux restent encore à régler, entretenant un climat de méfiance entre l'exécutif, les élus et la société civile.

► Diplomatie

01/09 - « La DGSE s'en va, la CIA se déploie », a révélé *La Loi* dans sa parution du 10 juillet. La CIA aurait doublé les effectifs de sa station d'Antananarivo ces derniers mois. L'agence américaine considère que le canal du Mozambique, qui regorge de réserves de pétrole et de gaz, sera à l'avenir un axe stratégique pour la sécurité des approvisionnements américains. De son côté, la DGSE, qui n'estime plus la Grande Île prioritaire, n'a plus aucun représentant sur place depuis le départ de son ancien chef de poste, il y a plusieurs mois.

03/09 - Visite officielle du premier ministre en France : Madagascar tente de rassurer le MEDEF. 41 entreprises œuvrant dans divers secteurs (banque, mines, pétrole, électrification, équipement industriel, aéronautique, énergie renouvelable, bâtiment et les travaux publics, transport maritime...) ont répondu à l'invitation de la délégation malgache. Les réformes engagées par le gouvernement en matière de lutte contre la corruption et les trafics ont été mises en avant, ainsi que les dispositions prises pour améliorer les performances de l'administration et le climat des affaires.

La LOI révèle que Jean Ravelonarivo n'a pas pu bénéficier de l'aide de la chargée d'affaires de l'ambassade de Madagascar pour organiser son séjour. Cette dernière a été mobilisée par la première dame, Voahangy Rajaonarimampianina, aussi présente à Paris en compagnie de deux de ses proches qui font partie de la garde rapprochée du couple présidentiel. La première est actuellement conseillère spéciale du chef de l'Etat ainsi que présidente du conseil d'administration de la Société du port à gestion autonome de Toamasina. La seconde, avocate de profession, est la dame de compagnie de Voahangy Rajaonarimampianina.

07/09 - Le général Ravelonarivo demande un renouvellement de l'accord-cadre de coopération entre Madagascar et la France. Ce sera la mission d'un comité ad hoc à mettre en place incessamment en vue de redéfinir l'accord-cadre du 4 juin 1973. La création de ce comité a été décidée lors de la rencontre entre Jean Ravelonarivo et Manuel Valls. Défendu et signé par Didier Ratsiraka, ministre des affaires étrangères de l'époque, l'accord-cadre de 1973 est resté jusqu'ici le terme de référence des relations entre la Grande île et l'Hexagone en matière consulaire, militaire et de défense. L'accord portait en outre sur la coopération culturelle, judiciaire, économique et monétaire. Il actait le retrait des forces françaises et la sortie de Madagascar de la zone franc. Sa mise à jour avait été réclamée durant le mandat de Marc Ravalomanana mais la crise de 2009 et la période de Transition n'ont pas permis d'aboutir. L'un des points à redéfinir pourrait concerner la justice. La défense et le domaine militaire pourraient aussi être concernés par cette mise à jour. Pour l'instant, la coopération militaire se limite à des contacts épisodiques de l'armée malgache avec les forces armées françaises basées à La Réunion (FAZSOI). Un programme qui, pour la France, consiste surtout à assurer la protection de ses intérêts dans cette zone et ne profite guère à la sécurisation des frontières maritimes malgaches, réputées très poreuses. Avec la création du Centre de fusion d'informations maritimes (CFIM), la Grande île semble vouloir faire d'une pierre deux coups et assurer une meilleure défense de ses frontières et de son territoire. « *Les menaces terroristes et la piraterie, bien que ce soit un prétexte pour s'ingérer dans les affaires internes d'un État, pourraient motiver un nouvel accord militaire* », indique Harimanana Raniriharinosy, enseignant en relations internationales. Madagascar souhaiterait se voir doté par la France de vedettes rapides et d'hélicoptères.

« *La raison de cette demande de mise à jour est qu'actuellement, cet accord est quelque peu en défaveur de Madagascar. (...) Les temps et le contexte changent, il est nécessaire de mettre en place une coopération durable et équilibrée. Il est primordial que les priorités et nouvelles orientations du gouvernement soient prises en compte dans ce nouvel accord-cadre, afin d'améliorer les dispositifs et aides fournies par la France* », déclare le chef du gouvernement.

09/09 - La nouvelle ambassadrice de France, Véronique Voulard, a remis au chef de la diplomatie les copies figurées de ses lettres de créance. Une occasion pour la diplomate de démentir les allégations selon lesquelles l'affaire Goldblatt a engendré un incident diplomatique entre Madagascar et la France. « *La France a soutenu le redressement politique et elle soutient aujourd'hui le redressement économique du pays. La France va verser la deuxième tranche budgétaire dans les prochains jours. Ce sera certainement un signal fort* », déclare-t-elle. Elle a néanmoins ajouté qu'il est du devoir des autorités malgaches de prendre les mesures qui s'imposent pour mener à bien les réformes exigées par les bailleurs de fonds. « *Je n'ai pas de commentaires à faire sur la façon dont le gouvernement malgache envisage de redresser la situation* », a-t-elle souligné. Une nouvelle équipe entrera en fonction à l'ambassade. Nouveaux consuls et conseillers ont accompagné la diplomate lors de sa visite au ministère des affaires étrangères. Un renouvellement qui manifesterait la volonté de la France de changer son approche diplomatique. Une tonalité plus conciliante semble désormais de mise de la part de la représentante du Quai d'Orsay.

26/09 - Les négociations malgacho-françaises sur les îles Eparses n'ont pas démarré, une année après la visite officielle du président de la République en France au cours de laquelle Madagascar avait fait part de ses revendications. « *Les dirigeants malgaches ne font preuve d'aucun empressement* », déplore *La Gazette*. Maurice a pourtant réussi à obtenir en 2010 la cogestion de Tromelin avec la France. Le titre rappelle que les îles Eparses sont situées dans la Zone économique exclusive (ZEE) de Madagascar. Pour un Etat côtier, le droit de la mer délimite cette zone à partir de la ligne de base jusqu'à 200 milles marins soit environ 370 km de ses côtes. Juan de Nova, particulièrement, très riche en hydrocarbures, se trouve à moins de 160 km de la côte Ouest de Madagascar. Les îles Eparses, des formations coralliennes, offrent aussi des sites intéressants pour la pêche et peuvent donc aider des communautés locales à se procurer des revenus. Il y a un plus d'un an, des pêcheurs malgaches se sont vus confisquer leurs matériels et leurs prises par les autorités françaises aux abords de Juan de Nova. Le gouvernement français vient de prolonger un permis de recherche d'hydrocarbures en eaux profondes au large de cette île alors que les conséquences de cette exploitation pourraient être dramatique pour l'environnement, font remarquer les spécialistes des zones sensibles.

10/09 - « A 14 mois de la date prévue pour le XVIème Sommet de l'OIF à Antananarivo, où en est l'Etat malgache en matière d'avancement des préparatifs d'accueil ? » s'interroge Madagate. Une délégation de l'OIF dirigée par Malik Sarr, représentant permanent de l'OIF auprès de l'UA et de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, est en mission à Madagascar pour faire le point sur ces préparatifs. Le site rappelle que le centre de conférence construit pour le précédent Sommet, à Dakar, a coûté plus de 88 millions d'euros, une dépense prise en charge à 38 % par le Sénégal, le restant par une banque turque. Le CCI d'Ivato, inauguré par Marc Ravalomanana en juin 2008, devait accueillir le XIIIème Sommet de l'UA en juillet 2009, Sommet qui n'a pas pu se tenir, pas plus que celui de l'OIF en 2010. Avec on hôtel 5 étoiles, le CCI aurait coûté 50 millions de dollars, en partie sur financement chinois. Il devra être rénové et subir de nouveaux aménagements. Des dizaines de véhicules Ford Mondeo et Toyota LandCruiser

ser V8 avaient été acquis pour les déplacements des personnalités ; ils ont été dilapidés par le régime de Transition. Un nouveau marché devra être conclu. Côté hébergement et logistique, la facture du Sommet de Dakar a été estimée à 15 millions d'euros. Pour Madagascar il a été jugé nécessaire de construire une autoroute pour relier l'aéroport d'Ivato au village de la Francophonie, située à proximité de la capitale, alors que, fait-on remarquer, « *l'état du réseau routier de la Grande île est calamiteux* ». *Quelles seront les sources de financement pour ces travaux somptuaires ?* », s'interrogent des observateurs. Pour Madagate la solution est toute trouvée : le pouvoir pourra compter sur « *ses amis chinois* » (du bois de rose). *Mais à quel prix et sous quelles conditions ?* ».

17/09 - L'Egypte pourrait former les policiers malgaches. Le nouvel ambassadeur d'Égypte a fait cette proposition à l'occasion de la présentation de ses lettres de créance. Les forces de l'ordre du régime du président Abdel Fatah Al-Sissi sont portées au doigt par la communauté internationale et les organisations de défense des droits de l'homme pour leur comportement. Violences et tortures sont monnaie courante dans le pays, sans parler des violences sexuelles commises par les forces de sécurité égyptiennes et dénoncées par la FIDH. Quelles que soient les circonstances de leur arrestation toutes les personnes appréhendées, représentants des ONG locales, femmes, mineurs, étudiants, toutes les personnes dont le comportement est perçu comme « *déviant* » encourrent de graves sévices. Une mise en garde fort peu relayée dans la presse malgache...

24/09 - Une délégation de la Sadc conduite par Leonardo Simao à Madagascar « pour le suivi et l'évaluation de la feuille de route ». Il s'agit en fait de l'examen d'un article de la feuille de route qui stipule que « *toute personne victime des événements politiques entre 2002 et la date de signature de la présente feuille de route (16 septembre 2011) qui aurait subi des préjudices de quelque nature que ce soit aura droit à une réparation et/ou indemnisation par l'Etat* ». Bien qu'il s'en défende, tout laisse penser que l'ex-médiateur s'attache à obtenir le redémarrage du groupe Tiko, victime des pillages du « *Lundi noir* » de janvier 2009. *Tribune* s'étonne que la Sadc rouvre le dossier de la feuille de route, alors que le retour à l'ordre constitutionnel a été acté et que les élections présidentielles ont mis fin à la période transitoire. Leonardo Simao a été invité par Marc Ravalomanana à visiter le site du Magro de Tanjombato, en cours de réhabilitation. Ils étaient accompagnés de l'ambassadeur d'Afrique du Sud. Une visite qui incite les commentateurs à suspecter le diplomate de collusion avec l'ancien chef de l'Etat.

24/09 - L'UA engage les acteurs politiques malgaches à signer le « mémorandum pour la stabilité » proposé par le chef de l'Etat. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) « *exhorte les acteurs politiques malgaches à faire preuve de l'engagement politique nécessaire en vue de consolider les avancées enregistrées et de surmonter les défis auxquels leur pays est confronté. À cet égard, et prenant note de la décision de la HCC du 12 juin 2015, le Conseil encourage les acteurs malgaches à s'accorder rapidement sur la signature d'un Mémorandum visant à promouvoir la stabilité nécessaire au relèvement socio-économique de Madagascar et au renforcement de ses institutions démocratiques* ». L'UA annonce que son Bureau de liaison à Madagascar va « *assurer le suivi des développements politiques et autres à Madagascar et dans la région de l'océan Indien ; faciliter la mobilisation et la coordination de l'appui requis aux efforts d'ensemble visant à consolider le processus de réconciliation et la stabilisation de Madagascar, y compris à travers le GIS-M ; faciliter le suivi et la mise en œuvre, à Madagascar, des décisions pertinentes des instances compétentes de l'UA, ainsi que de programmes thématiques de l'UA liés à la consolidation de la paix* ».

Le CPS prend ainsi clairement position en faveur du président de la République et ce, quelques jours avant l'ouverture de la session extraordinaire de l'Assemblée, premier rendez-vous de la Chambre basse, après les deux frondes successives des députés contre l'exécutif en mai et juin et l'impasse dans laquelle semble se trouver les négociations en faveur du « *mémorandum pour la stabilité* ». Il semble que pour la communauté internationale l'objectif est d'éviter que le pouvoir ne vacille à nouveau, au risque d'anéantir leur effort pour le retour de Madagascar à l'ordre constitutionnel. Outre la stabilité de la Grande île, la stabilité de la région océan Indien et de ses voies maritimes stratégiques semblent aussi en jeu. Pour le CPS, Madagascar n'est pas entièrement sortie de la crise. Raison probable de la présence d'une délégation de la SADC venue s'enquérir de la situation.

26/09 - « La protestation pacifique est un droit », déclare l'ambassadeur américain Robert Yamate en clôture d'un séminaire organisé dans le cadre de la coopération entre Madagascar et les Etats-Unis, dont le thème était « *Promouvoir la sécurité humaine* ». « *Pour que Madagascar puisse réaliser son plein potentiel, il faudra un engagement continu à la stabilité politique et un regain d'énergie pour la construction d'une référence solide en matière de bonne gouvernance et de respect envers les citoyens. Par exemple, c'est tout un défi pour un gouvernement d'équilibrer la responsabilité de maintenir l'ordre tout en veillant à ce que les citoyens conservent de droit de protester d'une manière pacifique* », a-t-il ajouté.

DROITS HUMAINS - GOUVERNANCE

23/09 - Sur les 160 recommandations formulées par le Haut conseil des droits de l'homme (HCDH) à l'endroit de Madagascar, 159 ont été acceptées, indique le directeur des droits humains et des relations internationales au ministère de la justice, Lucien Rakotoniaina. Celui-ci est également le rédacteur du rapport de Madagascar présenté au HCDH suite à L'Examen périodique universel (EPU) qui a eu lieu pour la Grande île en 2014 et qui avait abouti à ces 160 recommandations. Le lancement officiel de leur mise en œuvre vient d'avoir lieu. Le plan d'action a été soumis au gouvernement. Les partenaires techniques et financiers ont été sollicités pour venir en appui. Lors de l'EPU 2014, le CETIM (Centre Europe Tiers monde) avait dénoncé les violations des droits humains commises dans le Sud dans le cadre de l'opération « *Coup d'arrêt* », évoquant exécutions sommaires, exécutions extrajudiciaires, rackets... 90 personnes auraient été victimes de ces exactions commises par les forces de l'ordre. Un scénario qui risque de se reproduire en 2015 avec l'opération « *Fahalemana* », redoute *La Courrier*.

► Insécurité, dahalo, opération « Fahalemana »³

03/09 - Opération « Fahalemana 2015 » : les forces armées accusées d'exécutions sommaires. 14 personnes auraient été fusillées par des militaires dans les districts de Manja et de Sakaraha. La population s'insurge contre cette opération lancée dans 11 régions pour contrecarrer les dahalo qui sévissent dans les zones rouges. Selon les informations recueillies par *L'Express*, une quarantaine de militaires ont débarqué avec deux camions et un véhicule tout-terrain sur la place du marché du village d'Ankiliabo, district de Manja. Le peloton a rassemblé une quinzaine de membres du « *Kalony* » [comité d'autodéfense villageois]. Deux d'entre eux ont été roués de coups et ont dû être hospitalisés. Treize autres ont été traînés à un kilomètre en dehors du village et auraient été fusillés, sans que l'on sache précisément combien ont pu échapper à la mort. Un rapport a été adressé au chef de district de Manja. Le commandant de la compagnie de gendarmerie a ordonné que le quartier général des militaires incriminés soit démonté. À Sakaraha les militaires de l'opération « *Fahalemana* » sont, pour leur part, accusés de violations de domicile et d'exécutions sommaires. Des éléments conduits pas un officier-supérieur auraient procédé à l'arrestation de deux suspects et de l'un de leurs acolytes. Suspectés d'être les pourvoyeurs d'armes des dahalo qui écument les points névralgiques d'Ankazoabo-Sud, ils ont subi un interrogatoire et ont été retenus dans un camp militaire où l'un des suspects aurait été fusillé. Le commandant de la compagnie de sécurité intérieure (CSI) de la gendarmerie de Sakaraha aurait rencontré l'officier supérieur à la tête du peloton de militaires pour s'expliquer sur ces événements mais ce dernier aurait rappelé que l'opération « *Fahalemana* » relève de la seule responsabilité de l'armée et que la gendarmerie n'a pas à s'immiscer dans sa gestion. Au cours de la rencontre, le commandant de la CSI se serait montré intransigeant quant au respect des procédures. Interrogé sur ces faits, le général Beni Xavier, Rasolofonirina, chef de l'Etat-Major de l'armée n'a pas souhaité s'exprimer.

« Des dahalo tantôt récompensés, tantôt pourchassés ». *La Gazette* tourne en dérision la valse-hésitation des autorités dans la prise en compte de ce phénomène. « *En décembre dernier, le régime a récompensé en masse les dahalo et leur a accordé un traitement privilégié. Aujourd'hui, (...) le même régime déclare solennellement la guerre aux dahalo et se donne pour tâche de les pourchasser sans pitié. On entendra bientôt les échos des repréailles officielles : hameaux bombardés et incendiés, villageois mitraillés ou exécutés sommairement, troupeaux dispersés...(...)*

En décembre, avec beaucoup de légèreté et d'impréparation, le régime a rassemblé en masse les dahalo du Sud pour des séances de reddition, de repentance et de reconversion. Censés avoir capitulé, on les a soumis à cet exercice à grand spectacle devant les journalistes et les caméras : uniformes, fusils jetés à terre dans un beau mouvement d'ensemble, cris de joie et fraternisation avec les gendarmes. Ces 'dahalo niova fo' (qui se sont reconvertis dans la vertu) ont été enrôlés pour participer à la sécurisation du Sud et pour servir d'auxiliaires aux gendarmes. Une enveloppe de 22 milliards Ar a été débloquée pour accompagner cette volte-face. Pour assister ces éleveurs qui se sont mis à l'agriculture (!), des semences et des outils ont été remis, des vivres ont été donnés pour leur subsistance. Par ailleurs, promesse leur a été faite d'être amnistiés ou exemptés de poursuites judiciaires. Les journalistes qui ont posé la question de l'impunité ont été rabroués, les organisateurs déclarant que le Sud devait régler ses affaires avec ses valeurs propres. A-t-on réalisé un travail de reconversion hâtif et superficiel ? Les premiers craquements se sont fait entendre en juin à Tsivory (Amboasary-Sud), quand le capitaine Faneva, fameux pacificateur, a essuyé des coups de feu venant des 'dahalo niova fo' et fut gravement blessé. (...) Comme dans un accès de confiance exagéré, on a restitué les armes des 'dahalo niova fo', il n'est pas à exclure que ces derniers aient retourné leurs armes contre l'armée. En tout cas, l'ampleur des reconversions (plus de 7 000 dahalo) fut telle que l'armée a peut-

³ Voir l'article de l'Hebdo de Madagascar - Blog Justmad - <http://p7.storage.canalblog.com/79/47/448497/106274232.pdf>
Voir reportage de TV Plus sur les dahalo, 10 avril 2015 (42') - <https://www.youtube.com/watch?v=U7Ai65m2244>

être pensé que le Sud était en gros sécurisé. D'où cette colonne qui a progressé de façon confiante, les yeux fermés et sans précaution particulière ».

04/09 - « Une bavure a peut-être eu lieu et nos enquêteurs ont mené une investigation pour en déterminer les raisons. Les militaires sont, pour le moment, écartés de la zone d'opération », explique le commandement de la gendarmerie, le général Rakoto François Rodin. Le chef d'Etat-major général de l'armée affirme ne pas avoir encore reçu les rapports des éléments en opération dans le Sud. Des enquêteurs ont été dépêchés sur les lieux. Le bilan de l'opération « *Fahalemana* » est jusqu'ici de 36 dahalo tués, 9 blessés et 23 arrêtés. 34 fusils de chasse ont été saisis.

Les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des droits humains (OSC/DH) dénoncent et condamnent « les actes de violence et de traitement cruels, inhumains et dégradants des agents des forces de l'ordre à chacune de leur intervention lors de manifestations populaires. Des agents qui ont pourtant bénéficié de formations sur la promotion et le respect des droits humains ». Andrianirainy Rasamoely, président de la Confédération nationale des plates-formes en droits humains (CNPFDH), porte-parole des OSC/DH ajoute : « *Les OSC/DH ne peuvent plus se taire face aux violences récurrentes perpétrées par les éléments des forces de l'ordre et le silence de leur hiérarchie, surtout sur les événements du 31 août* ». Il rappelle toutefois que les OSC « *ne peuvent malheureusement pas porter plainte pour cette affaire, pour des raisons de procédures compliquées* ». Les OSC/DH exigent qu'une enquête approfondie soit ouverte pour déterminer les responsabilités des uns et des autres. « *Les excuses évoquées par les forces de l'ordre ne sont que pure hypocrisie de leur part* », poursuit Andrianirainy Rasamoely. « *Nous recommandons la professionnalisation des éléments par des recyclages et lançons un appel à tous les acteurs afin qu'ils aient plus de retenue* », conclut-il.

01/09 - Le service central antigang débusque une vente de Kalachnikov grâce à une opération d'infiltration. Deux trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit par des policiers La vente contrariée de l'arme devait rapporter l'équivalent de 972 euros aux trafiquants.

07/09 - Deux gendarmes arrêtés pour trafic d'armes par le service central antigang de la police nationale. Douze personnes ont été arrêtées. Certaines d'entre elles se sont fait cueillir non loin d'une fabrique d'armes, site sur lequel les policiers ont découvert une centaine de cartouches de Kalachnikov.

03/09 - Vindictes populaires : deux personnes assassinées. Tombés dans les griffes du fokonolona à Bet-siaka-Ambilobe, trois présumés voleurs de zébus ont été lynchés par la foule. Deux d'entre eux ont trouvé la mort.

04/09 - Deux présumés dahalo ont été fusillés puis brûlés avec des pneus par des militaires en mission dans l'Ihorombe dans le cadre de l'opération «Fahalemana». La communauté catholique d'Ihoso condamne l'exécution sommaire des deux individus.

L'insécurité grandissante ne concerne pas seulement la population malgache. Depuis peu, la peur gagne les ressortissants étrangers résidents à Madagascar. Dernières victimes en date : deux consul honoraires. Un diplomate français, Jean-Louis Minet, a été assassiné à son domicile de Fianarantsoa mi-août. Au début de ce mois, Antsirana a été le théâtre de l'assassinat d'un diplomate italien, Adelio Corino, agressé chez lui par une bande de malfaiteurs, des gendarmes démis ou retraités, voire pour certains d'entre eux encore en exercice.

07/09 - « Aires surprotégées et populations non protégées », titre La Gazette. « *On ne peut que louer les efforts entrepris pour sauvegarder les tortues, les caméléons, les orchidées, les baobabs etc. La faune et la flore sont surprotégées mais ce n'est pas le cas de la population malgache qui est mal protégée contre la famine, la misère, la violence, l'analphabétisme...et le fascisme. Dans quelques décennies, Madagascar deviendra la terre promise des étrangers amateurs d'écotourisme. Si ces derniers seront enchantés de rencontrer des lémuriens obèses et dociles, ils risqueront de se heurter à une population locale famélique et hostile. Les autorités malgaches n'ont pas compris que l'explosion démographique et la paupérisation croissante constituent des menaces réelles pour les étrangers qu'ils soient résidents ou de passage. Les étrangers sont devenus des proies privilégiées tant ils symbolisent la richesse, quand ils n'accaparent pas celle des malgaches. Etant donné que ces derniers sont méprisés par leurs dirigeants, ils s'en prennent volontiers aux étrangers en les agressant. (...) Le point focal est que, petit à petit, dans l'inconscient collectif, la haine de l'étranger s'est superposée à celle du pouvoir politique en place, puisqu'ils apparaissent comme les deux faces d'une même pièce. Comment en serait-il autrement lorsque les forces de l'ordre s'empressent d'effectuer des recherches approfondies lorsqu'un étranger est victime d'un acte de violence ou de kidnapping mais font preuve de négligence lorsque la victime est un malgache ? Tout compte fait, le malgache est devenu un citoyen de seconde zone, voire un étranger, dans son propre pays ».*

Tribune écrit : « Les informations sur l'état d'insécurité à Madagascar sous toutes ses formes tombent tous les jours au point qu'elles passent presque inaperçues. Pourtant, une bonne partie de ces informations révèle des anomalies qui doivent interpeller aussi bien les autorités que les citoyens et organisations diverses. (...) Tous les jours, les hautes autorités de l'État clament que Madagascar est un État de droit. Une phrase qui résonne comme une plaisanterie de mauvais goût aux yeux des citoyens »

08/09 - L'opération « Fahalemana » provoque un séisme dans le district de Maevatanana : 14 militaires qui procédaient à des vérifications de fiches individuelles de bovidés ont exécuté trois hommes. Leurs proches évoquent des exécutions sommaires. Les militaires se seraient emparés de trois fusils de chasse et de 70 têtes de bovidés appartenant à l'une des personnes abattues. La gendarmerie a reçu l'ordre d'ouvrir une enquête sur le comportement de 14 militaires dont la provenance n'a pas pu être déterminée avec certitude et qui n'ont plus donné signe de vie. Le mystère reste entier sur la justification de cette triple exécution. Les responsables militaires ont refusé de s'expliquer.

Une fusillade oppose une dizaine de dahalo armés à la gendarmerie de Ranohira. Les malfaiteurs venaient de dérober 47 têtes de bovidés lorsque des éléments de la brigade locale ont engagé une poursuite. L'affrontement a fait un mort dans les rangs des dahalo.

09/09 - Le chef de l'Etat dénonce les allégations de représailles et de vengeance qui entacheraient l'opération de pacification « Fahalemana ». Il pointe du doigt les intérêts de particuliers ou de groupes qui sont contrecarrés par l'opération. Il met en garde l'opinion publique contre de telles allégations qui font douter des efforts de pacification déployés par les forces de l'ordre.

Deux gendarmes en activité et trois civils dont une femme placés en détention préventive à la Maison centrale d'Antanimora. Ils sont impliqués dans un trafic d'armes.

10/09 - « Le président de la commission de Défense de l'Assemblée nationale va inviter des hauts gradés de l'armée à s'expliquer sur l'opération de sécurisation dans le Sud », annonce Freddie Mahazoasy, vice-président de l'Assemblée nationale. « *Nous sommes inquiets que l'armée entreprenne, en première ligne, une mission de sécurisation dans le Sud. L'armée est une force de troisième catégorie, spécialisée dans la défense du territoire* », avance Omer Kalameu, conseiller aux droits de l'homme au bureau du Système des Nations unies, lors d'une rencontre avec les parlementaires. Cette mission devrait être menée par la gendarmerie nationale, estime-t-il. Les militaires ne sont pas des officiers de police judiciaire. « *Les forces de l'ordre nous ont toutefois rassurés que le rappel au respect des droits fondamentaux a été déjà effectué auprès des éléments sur terrain, par les hauts responsables de l'armée* », tempère Freddie Mahazoasy. Une assurance jugée peu crédible par les observateurs, préoccupés par les informations qui circulent sur les exécutions sommaires pratiquées par les forces de l'ordre, frappant indistinctement les dahalo et les civils.

L'armée n'est pas la seule à être pointée du doigt. « *Nous nous inquiétons également de l'arrestation musclée menée par des éléments de l'Emmo/Reg Analamanga à l'encontre des étudiants manifestants* », poursuit le vice-président de l'Assemblée nationale. « *La Chambre basse a le devoir et le droit d'enquêter, de dénoncer et de censurer le gouvernement, sur les cas de non-respect des droits de l'homme. (...) Certes, ce n'est point facile, mais il faut concilier la sécurité et le respect des droits de l'homme* », souligne Omer Kalameu. Il est primordial, estime-t-il enfin, que l'Etat prenne en compte toutes les informations qui circulent sur ces événements et fasse procéder à des enquêtes. *Tribune* conclut : « *Quoi qu'il en soit, les diverses opérations de pacification dans le Sud, dont celles menées pendant la Transition, ont toujours été émaillées de dérives et dérapages. Des villages entiers sont brûlés, on ne sait plus par qui, dahalo ou forces armées. Des civils, présumés dahalo, sont exécutés. Pour de nombreux civils, dahalo ou forces armées, c'est blanc-bonnet, bonnet-blanc. Ils ont à la fois peur des dahalo et des forces armées* ».

Le général Béni-Xavier Rasolofonirina, chef d'état-major, reproche à mots couverts au conseiller aux droits de l'homme du bureau de la Coordinatrice résidente du Système des Nations unies de ne pas avoir suffisamment pris en compte les spécificités malgaches.

11/09 - Les militaires de l'opération « Fahalemana » accusés d'avoir incendié 311 toits dans un village du secteur de Miandrivazo. Pour leur défense, les forces de l'ordre mettent en avant que les maisons brûlées étaient occupées par des dahalo. Le chef fokontany accuse les forces de l'ordre de diverses exactions. Le ministère de la défense nationale a dépêché sur place des enquêteurs et annoncé que des sanctions disciplinaires seront prises si ces faits sont avérés.

Un groupe de bandits équipés d'armes de guerre, de tenues militaires et de cagoules a attaqué de nuit 11 villages près de Moramanga. Bilan : deux individus abattus de sang-froid, quatre autres personnes dans un état critique, six maisons réduites en cendres et des millions d'Ariary dérobés. Le maire de l'une de ces communes figure parmi les victimes ainsi que des opérateurs économiques de la région. Les villageois

vivent dans la terreur, d'après les dires du maire. Certains n'osent plus rentrer chez eux de peur que les brigands surgissent à nouveau, ils préfèrent passer la nuit dans des abris de fortune.

Opération « Fahalemana » - L'armée fait profil bas. Au lendemain de la mort des 8 soldats tombés sous le feu des dahalo, les termes de « *guerre et ennemis de la nation* » avaient été prononcés par le commandement. Depuis, ces propos ont été bannis du vocabulaire. Lors d'une conférence de presse destinée à faire un premier bilan de l'opération, un mois après son lancement, le ministre de la défense a préféré employer le terme de « *mission de sécurisation* ». « *Nous ne sommes pas en situation de guerre* », a même répliqué le général Rakotozafy à un journaliste. Les dahalo sont devenus des ennemis « *au sens pénal du terme* », qui devront, dans la mesure du possible, être remis à la justice. La légitime défense, au sens du code pénal, devrait conditionner à nouveau l'usage des armes sur le terrain. Des mesures de réajustement de la mission ont été annoncées. « *Une cellule de communication est mise en place pour appuyer la mesure opérationnelle* », indique le ministre. Outre celui de la défense nationale, les ministères concernés par les vols de bovidés devront également prendre part au fonctionnement de la cellule, à savoir les ministères de l'intérieur, de l'élevage et de la justice. L'opération « *Fahalemana* », sortirait ainsi du cadre militaire pour devenir « *une opération d'État* ». Les explications apportées lors de la conférence de presse révèlent, par ailleurs, l'existence de failles dans la politique sécuritaire du pays. Le ministre de la défense dénonce notamment une rupture dans la chaîne de sécurité. À cela s'ajoute l'absence de textes accompagnant les dispositions constitutionnelles et l'imbricatio dans les compétences des différents corps composant les forces de l'ordre.

Depuis le lancement de l'opération il y a un mois, 2 872 zébus volés ont été récupérés, ont fait valoir les responsables. 26 dahalo ont été arrêtés et 40 fusils des chasses saisis. L'opération a fait 8 morts et 15 blessés dans les rangs des militaires. « *Les sollicitations ne s'arrêtent pas jusqu'à ce jour, tant au niveau des élus, des maires des députés, et également des victimes des vols* » ajoute le général Béni Xavier Rasolofonirina.

12/09 -- Quatre villageois abattus et deux cents maisons incendiées à Vangaindrano. Cinquante dahalo lourdement armés ont mis à feu et à sang deux villages. Les assaillants brandissaient des Kalachnikov et des armes blanches. Un opérateur économique était la cible du braquage. On dénombre un mort et trois blessés dans les rangs des dahalo.

Exécutions sommaires et violences contre les étudiants : la société civile et les syndicalistes interpellent la communauté internationale. « *Au lieu d'observer un silence complice, la communauté internationale devrait prendre ses responsabilités pour mettre fin à cette situation* », a soutenu l'un des porte-paroles. Un courrier d'interpellation a été envoyé à la coordonnatrice résidente du Système des Nations unies, aux ambassadeurs de l'UE et des principaux pays partenaires, aux représentants de la Banque mondiale, du FMI, du BIT et de l'OIT, ainsi qu'au Haut-Commissaire aux droits de l'homme. Une demande d'audience auprès du chef de l'Etat et de la coordonnatrice du PNUD a également été déposée. Le non-respect des droits de l'homme compromet le déblocage de fonds par les bailleurs, affirment les organisations de la société civile. Face à l'extrême pauvreté qui frappe le pays, elles soulignent que l'État doit se rendre compte des raisons qui poussent les investisseurs à mettre un frein sur certains aspects de la coopération malgré la mise en place du PND.

13/09 - Omer Kalameu, conseiller aux droits de l'homme du PNUD à Madagascar, sur la situation dans le Sud : « *Nous suivons de près la situation. Nous sommes sur un dialogue positif et constructif avec les autorités. (...) La sécurité est importante, mais il faut un équilibre entre la sécurité et le respect des droits de l'homme. Il faut respecter le principe de distinction, et savoir qui est dahalo et qui ne l'est pas pour éviter d'exécuter des civils* ».

14/09 - Accrochage avec des dahalo à Betroka : le commandant de compagnie de gendarmerie, le capitaine Rafalihery Andriantiana, aurait succombé dans l'hélicoptère qui devait l'évacuer. 3 membres du fokonolona ont également perdu la vie, ainsi que 14 dahalo. Un adjudant du 1^{er} RFI a été hospitalisé. Une centaine de bandits armés de fusils de chasse se sont emparés d'un troupeau de bovidés dans une localité située à 25 km du chef-lieu de district. Le pacte villageois (« *Dina* ») a été mis en œuvre pour tenter de repousser les agresseurs. Un hélicoptère des forces de l'ordre a lancé un raid aérien. C'est en effectuant un état des lieux après ce raid qu'une cinquantaine de militaires seraient tombés dans une embuscade. Le premier ministre, le général Jean Ravelonarivo, a donné l'ordre aux éléments de l'opération « *Fahalemana 2015* » de traquer les responsables du guet-apens meurtrier « *en restant dans le cadre de la légitime défense* ». « *La thèse que cette attaque a été commanditée délie les langues. Dès la veille, les réseaux de télécommunication ont connu des perturbations. Du coup, il était presque impossible d'alerter les forces de l'ordre. J'en avais d'ailleurs fait la remarque au défunt capitaine* », révèle le lieutenant-colonel Ranaivoarison, commandant du groupement de gendarmerie de la région Anosy. À l'entendre, la centaine de dahalo semblait bien informée de ce problème de communication. « *Confiants, ils ont organisé leurs rangs*

pour frapper en plein jour. Fort heureusement, la gendarmerie ainsi que l'armée ont pu intervenir à temps, en utilisant une ligne sécurisée. Les bandits ont été du coup pris par surprise par l'hélicoptère », explique-t-il.

17/09 - « Le capitaine Rafalihery n'a pas été tué au cours de l'accrochage », affirme le chef d'Etat-major de l'armée Malagasy, le général Béni Xavier Rasolofonirina. Il aurait trouvé la mort après le combat. La hiérarchie militaire a décidé d'ouvrir une enquête. Des rumeurs font état d'un règlement de compte entre éléments des forces de l'ordre qui pourrait être lié, entre autres, à des trafics d'armes. Des armes mises en circulation illégalement et qui se retrouvent entre les mains des dahalo, favorisant ainsi l'escalade de la violence dans le Sud.

15/09 - Escalade de la violence à Betroka. La traque des dahalo en fuite continue dans divers endroits de cette région du Sud, appuyée par des hélicoptères. Des tirs en rafales ont été opérés. Une unité spécialisée de gendarmerie de la Compagnie de sécurité intérieure (CSI) a été envoyée en renfort depuis Sakaraha. Selon *Midi*, on compterait une trentaine de morts parmi les malfaiteurs en l'espace de deux jours. Pourchassés, les dahalo se sont dispersés et auraient fini par laisser sur place quelque 2 000 têtes de bovidés.

18/09 - Ivahona-Betroka : plus de 70 morts dénombrés. Suite aux affrontements survenus à Ivahona-Betroka entre des dahalo et les membres du *Dina* local soutenus par les forces de l'ordre, plus de 70 morts auraient été dénombrés mais la hiérarchie militaire souligne qu'officiellement seule une cinquantaine a été recensée. 25 corps ont été incinérés sur place par les membres du fokonolona et une trentaine recueillis par leurs familles.

26/09 - Un gendarme suspecté dans la mort du capitaine Rafalihery, commandant de la compagnie territoriale de Betroka. « *Un adjudant avait des différends avec le défunt capitaine, selon les informations dont nous disposons. Une semaine avant le drame, ce gradé a été désarmé et interdit de service. Cette piste ne doit pas être négligée* », lance Jean-Nicolas Randrianasolo, député de Betroka et président de la commission de sécurité et de défense de l'Assemblée nationale. Le capitaine Andriatiana Rafalihery est tombé sous les balles de deux dahalo embusqués, alors qu'il était en train d'effectuer un ratissage avec 7 gendarmes et 46 éléments des forces armées. La circonscription inter-régionale de gendarmerie de Toliara a envoyé des enquêteurs sur place.

17/09 - Opération « Fahalemana » - Les responsables militaires reconnaissent la nécessité d'adopter une nouvelle stratégie dans la lutte contre les dahalo. Un réajustement stratégique serait engagé, en particulier dans les secteurs où les actions des voleurs de bovidés sont particulièrement violentes et meurtrières. « *Dans la lutte contre les dahalo, la répression et l'utilisation des armes n'est pas la finalité. Il est nécessaire de chercher une autre solution, de les convaincre à cesser leurs méfaits, en leur proposant une alternative, du travail notamment* », admet la hiérarchie militaire, qui semble avoir pris conscience de l'impact négatif des accusations d'exactions portées à l'encontre des troupes sur le terrain. Le premier ministre confirme qu'une réflexion est en cours. Son discours paraît en revanche plus porté sur une réponse coercitive que celui des hauts responsables des forces de l'ordre, allant jusqu'à évoquer l'emploi de l'artillerie lourde.

Saisie d'armes et d'un troupeau sur le domaine du député Mara Niarisy à Ankazoabo-Sud. Dans le cadre d'une perquisition effectuée par 50 éléments mixtes des forces de l'ordre, plus de 200 zébus ont été placés en fourrière après suspicion de papiers falsifiés. Une dizaine d'éleveurs qui affirment avoir été victimes de vols de bétail se sont présentés à la gendarmerie. Ils clament haut et fort qu'une partie des zébus pris dans le domaine du parlementaire leur appartiendrait. Depuis que l'opération « *Fahalemana* », a été lancée par le ministère de la défense, l'élu tire à boulets rouges sur les forces de l'ordre et les accuse de commettre des abus et des exactions. « *Ils pillent les villageois* », accuse-t-il ; « *16 sacs de riz par ci ; 20 sacs par là ; 10-20 millions FMG pour laisser la vie sauve à un membre de la famille accusé d'être dahalo à partir d'une simple médisance. Ils incendient des villages entiers ...* », affirme-t-il.

19/09 - Ikalamavony : un affrontement meurtrier a opposé trois militaires de l'opération « Fahalemana » à une soixantaine de rebelles lourdement armés portant des uniformes de combat. 14 morts sont décomptés dans les rangs des dahalo qui sont parvenus, malgré leurs pertes, à reprendre possession du troupeau de bovidés dont ils s'étaient emparés. Deux militaires ont été blessés par balles.

Soixante dahalo armés de deux kalachnikovs ont assailli un village situé à 25 km de Betroka. Les forces de l'ordre ont lancé une opération de ratissage.

Armés de fusils, 70 dahalo ont dérobé une centaine de têtes de bovidés près d'Ambalavao. La poursuite engagée par les forces de l'ordre s'est avérée infructueuse.

21/09 - Insécurité dans le Sud : « Actes de déstabilisation », selon Maharante Jean de Dieu, ministre de la fonction publique et député de Toliara. « *On est passé à une autre phase dans le Sud. Il y a des*

actes de déstabilisation qui sentent les vengeances pour torpiller l'opération Fahalemana. (...) Ces actes de déstabilisation se sont surtout produits quelques jours avant l'arrivée de la mission du FMI. Derrière les acteurs de cette déstabilisation, il y a des cerveaux qui maîtrisent bien les questions géopolitiques », dénonce-t-il. Pour le ministre, il faut des solutions pérennes et notamment créer des emplois pour les jeunes.

Une opération militaire menée dans des retranchements de dahalo à Fenoarivobe s'est soldée par la saisie de 40 armes à feu. 32 individus détenteurs illégaux de ont été placés en détention préventive. Les forces de l'ordre ont plongé au cœur d'une zone montagneuse difficile d'accès. Elles sont tombées dans un guet-apens et ont essuyé des tirs de dahalo embusqués. Il leur a fallu trois jours pour percer les lignes de défense des dahalo, les obligeant à battre en retraite.

Un communiqué émanant d'un « Collectif des jeunes officiers et sous-officiers » juge inadmissible la qualification d'« ennemis publics » accolée aux dahalo. Il voit dans ce qualificatif la source d'exactions et d'excès et pointe du doigt le style de commandement qui ouvrirait la porte aux abus et aux bavures. Le communiqué affirme que des officiers pilotes d'hélicoptère ont refusé de servir dans le Sud et de mitrailler les populations. Il appelle les militaires en opération à rentrer et à abandonner la mission aux gendarmes, à qui devrait incomber la « pacification » des zones rouges. *La Gazette* ne partage pas cette dernière proposition, considérant que les gendarmes possèdent une solide réputation de brutalité. Les placer en première ligne ne ferait qu'alimenter les rumeurs d'exactions.

Tsiavaliky Célestin, originaire de Betioky-Sud, enseignant-chercheur à l'université de Fianarantsoa et fondateur de la société malgache de mathématiques, demande l'arrêt des opérations au nom de la réconciliation nationale. Il s'agit selon lui d'une opération d'extermination dirigée contre les populations du Sud.

23/09 - « Fahalemana 2015 » - Une soixantaine de militaires ont quitté le district de Midongy du Sud après que l'un d'eux ait abattu un homme. Pris à partie par des centaines de villageois unis par un pacte coutumier, les éléments des forces armées ont évacué les lieux en pleine nuit pour rejoindre Vangaindrano. Le militaire en cause, un homme du Capsat, a froidement abattu devant son épouse un homme de 32 ans, après de vaines avances à la femme de celui-ci. Pris en chasse par le fokolonona après l'homicide, le fuyard est tombé dans un ravin. Livré à la brigade de gendarmerie, il a été remis à son supérieur hiérarchique, qui l'a conduit à Vangaindrano pour sa sécurité. « Une enquête est ouverte dans cette affaire. Le soldat incriminé sera traduit devant la justice, seule habilitée à trancher sur son sort », lance le général Théophile Rakotonirina, directeur des opérations et des renseignements à l'Etat-major. « L'acte commis est isolé. Il ne doit pas compromettre l'opération Fahalemana », affirme ce dernier.

24/09 - Omer Kalameu, conseiller aux droits de l'homme du PNUD, estime que la solution pour éradiquer le phénomène dahalo relève plus d'une approche globale que de l'emploi de la force armée. Des projets de développements devraient être focalisés dans cette partie de l'île afin que les populations puissent bénéficier d'infrastructures comme des écoles des formations sanitaires et de vrais projets de développement durable.

25/09 - Les habitants d'Ankazoabo-Sud commenceraient à dénoncer des membres d'un réseau de blanchiment des bovidés volés, selon *Midi*. Un opérateur « *karana* » et ses deux fils soupçonnés de fournir des armes et des munitions aux voleurs seraient recherchés par les forces de l'ordre. L'enquête aurait également révélé l'implication d'un auxiliaire de justice et d'un député du secteur. La population continue de vivre dans la terreur et redoute une nouvelle attaque des dahalo, affirme le quotidien, qui fustige les organisations œuvrant pour la défense des droits de l'homme qui ont accusé les forces de l'ordre d'avoir commis des exactions et pratiqué des exécutions sommaires.

26/09 - 268 zébus saisis dans la propriété du député d'Ankazoabo-Sud, Mara Niarisy. Une triple plainte a été déposée contre l'élu. Les bovins qui avaient été placés en fourrière ont été remis aux éleveurs victimes d'attaques de dahalo. À la demande de Mara Niarisy, l'affaire a été abordée à l'Assemblée nationale, en présence des ministres de l'intérieur et de la défense, du secrétaire d'État chargé de la gendarmerie nationale, ainsi que du chef d'Etat-major général de l'armée.

La Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme et le collectif GRZ (région Ihorombe) ont publié un communiqué de presse intitulé « Les forces armées brutalisent et exécutent sommairement la population civile »⁴. Elle écrit notamment : « Nos organisations s'inquiètent d'allégations d'exécutions sommaires de civils dans le sud du pays et de la répression violente de manifestations dans la capitale ces dernières semaines et appellent les autorités en place à poursuivre les auteurs de ces crimes et de ces violences. Le 31 août 2015, des éléments de la gendarmerie malgache ont réprimé dans la violence une

⁴ Cf. Blog Justmad - <http://p8.storage.canalblog.com/89/30/448497/106571459.pdf>

manifestation des étudiants de l'université d'Ankatso à Antananarivo, capitale de l'île de Madagascar. Un étudiant, Jean-Pierre Randrianamboarina, a été passé à tabac par une dizaine de gendarmes, traîné jusque dans un pick-up et conduit à la gendarmerie alors qu'il n'était pas armé. Au cours des dernières semaines, des éléments des forces armées de l'opération « Fahalemana 2015 » se seraient livrés à des exactions, y compris des exécutions sommaires de villageois, dans le sud du pays. La FIDH condamne fermement ces graves violations des droits humains, exhorte les autorités malgaches à enquêter, poursuivre et punir les présumés responsables, et à faire respecter strictement le droit international des droits humains et le Code de conduite des forces armées, qui oblige ces dernières à « respecter les obligations, les règles et principes des Droits de l'Homme ».

Contactées par RFI, les autorités militaires affirment que des enquêtes sont menées conjointement par la justice et la gendarmerie sur des cas de bavures. Les conclusions sont attendues d'ici peu.

28/09 - Grave méprise à Toliara : un capitaine de l'armée appartenant à l'opération « Fahalemana 2015 » débarque avec 20 militaires chez un lieutenant et un colonel de gendarmerie. Les militaires étaient sur les traces de deux chefs dahalo en fuite. La personne recherchée ne s'y trouvait pas, mais ils se sont trouvé nez à nez avec le colonel et ses enfants. Ne voulant pas rentrer les mains vides, ils ont pris en otage les enfants de l'officier puis les relâchés quelques instants après. Ce sont des renseignements erronés qui ont conduits les militaires au domicile du colonel de gendarmerie. Le secrétaire d'Etat à la gendarmerie, le général Paza Didier Gérard et le chef de l'Etat-major général de l'armée, le général Béni Xavier Rasolofonirina, accompagnés de la conseillère spéciale du Président de la République, se sont rendus sur les lieux pour calmer les esprits. Les militaires ont-ils fait preuve d'excès de zèle suite à la mort de leurs frères d'armes notamment à Ankazoabo-Sud ? Les a-t-on dirigés sciemment sur une fausse piste dans le but de dresser la gendarmerie contre l'armée ? Qui aurait intérêt à provoquer une guerre entre ces deux corps ? *Midi* s'interroge. Dans un communiqué, le ministère de la défense a reconnu des actes de violence perpétrés par les militaires ayant mené l'opération. « La vaste opération militaire dénommée Fahalemana lancée à la mi-août 2015 par le régime pour restaurer l'autorité de l'État et pour enrayer le phénomène de vol de bovidés par les dahalo tourne de plus en plus au vinaigre dans le Sud de Madagascar », constate *L'Express*. Les chefs traditionnels de l'ex-province de Toliara ont dénoncé « les actes de violence perpétrés à l'endroit de leurs fils ».

29/09 - L'hélicoptère de l'armée arrosé de balles à Ankazoabo-Sud. Alors que l'appareil passait au peigne fin un massif montagneux réputé pour être un retranchement des dahalo les plus dangereux, il a été frappé de projectiles en plein réservoir et dans sa coque, le contraignant à un atterrissage d'urgence. Les assaillants ont utilisé des armes de courte portée, avec des munitions de fabrication artisanale.

Le Premier ministre exprime son soutien aux forces de l'ordre qui effectuent l'opération « Fahalemana ». Interrogé sur les bavures qu'auraient perpétrées certains militaires, il affirme qu'il s'agit d'actes d'éléments isolés et que le gros de la troupe accomplit sa mission dans le total respect de la loi.

► Gouvernance, justice

09/09 - Blanchiment d'argent : Madagascar en phase d'évaluation. La Grande île n'est encore que membre observateur au sein des groupes EGMONT et ESAAMLG qui ont pour mission de lutter contre le blanchiment d'argent au niveau international mais elle fera malgré tout l'objet de l'évaluation périodique organisée par un comité constitué par les pays membres. Il s'agit d'une évaluation par pair. « L'objectif est d'évaluer l'engagement du pays à se conformer aux normes de GAFI et à appliquer les bonnes pratiques en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et de lutte contre le financement du terrorisme. Ce qui nous permettra également d'adhérer à ces groupes internationaux », explique le directeur de SAMIFIN, Razaraniaina Jean-Claude. Pour ce faire, une équipe du Comesa est en mission à Madagascar pour aider à la préparation de cette opération. « Une évaluation de la Banque mondiale est également en vue », a-t-il précisé. Le très faible taux de bancarisation de la population malgache (4 %) constitue un obstacle de poids à la traçabilité des mouvements de capitaux.

09/09 - Piraterie maritime : « un terroriste lié à AQMI et Al-Shabaab pisté à Madagascar », annonce Ma-TV. « Il n'y a que quelques centaines de kilomètres entre les côtes africaines et les côtes malgaches. Le continent et notre pays se partagent le canal de Mozambique, où pullulent les pirates somaliens et les terroristes liés à des groupes islamistes. Ont-ils des cellules dormantes à Madagascar ? », s'interroge le site. Le Samifin est mobilisé dans la prévention d'actes de piraterie pouvant affecter les échanges commerciaux entre l'Afrique Orientale, l'Afrique Australe et Madagascar. Un commerçant Soudanais implanté dans la Grande île serait suspecté d'être en lien avec ces actes de piraterie et d'être impliqué dans le blanchiment d'argent. Les services de renseignements ont ouvert une enquête. Cet opérateur pourrait être en relation avec le groupe Al Shabaab qui entretient des liens avec AQMI. Les services secrets ont en effet établi des

liens entre les pirates somaliens et les organisations terroristes. Ils sont à pied d'œuvre pour enquêter sur l'existence d'éventuelles cellules terroristes dormantes à Madagascar.

12/09 - Fraude douanière massive - Saisie d'une dizaine de conteneurs. Des conteneurs remplis de sacs de farine ont été déclarés comme transportant du riz. Le ministère des finances dénonce une pratique frauduleuse très fréquente. L'enquête menée par la direction des douanes a permis de découvrir qu'il s'agit d'un véritable réseau organisé et qu'auparavant 285 autres conteneurs avaient réussi à être importés de manière frauduleuse. Les pertes de recettes fiscales se chiffrent à deux milliards d'Ariary. 6 agents des douanes de Toamasina, dont 5 inspecteurs, ont été suspendus. La douane annonce que près de 1 400 dossiers contentieux ont été comptabilisés sur l'ensemble du territoire pour la période janvier-septembre 2015, pour un montant de 11 milliards Ar. Elle se fixe pour objectif de recouvrer pas moins de 20 milliards Ar d'ici la fin de l'année.

15/09 - Rapport d'activité du Bianco : 10 grands dossiers transmis à la justice portant sur les affaires de bois de rose et la gestion de la Jirama, entre août 2014 et août 2015. 104 personnes sont concernées par ces affaires, 76 d'entre elles ont été envoyées devant la chaîne pénale, une seule placée sous mandat de dépôt. En ce qui concerne les soupçons de corruption au sein de l'Assemblée nationale, le Bianco indique qu'il n'a pas encore recueilli suffisamment de preuves pour se saisir du dossier. Des auditions sont en cours. Le directeur général déplore que le budget de l'institution ait été réduit du tiers, ce qui limite fortement ses capacités, notamment en matière d'investigations. « *La réforme du système de lutte contre la corruption est nécessaire pour qu'il n'y ait plus de décalage entre les différentes étapes* », soutient le numéro un du Bianco, en annonçant que la nouvelle stratégie pour mener la guerre contre le fléau est effective depuis son adoption en conseil des ministres au mois de juin. Prévues pour les 10 ans à venir, cette nouvelle démarche a pour objectif de rendre le combat plus efficace car le constat est sévère : « *durant les 10 ans d'existence du Bureau, on a enregistré peu de résultats. Au contraire les faits de corruptions ont augmenté. (...) Aujourd'hui, il n'y a plus de secteur où la corruption n'existe pas* ». La chaîne pénale anti-corruption est particulièrement pointée du doigt. Une forte majorité des dossiers soumis aux magistrats est classée sans suite. La réforme de la chaîne pénale, dans le cadre de la mise en place d'un pôle anti-corruption, figure ainsi parmi les urgences de la nouvelle stratégie de lutte. L'objectif est « *d'apporter une réponse pénale appropriée au délit* ». La nouvelle stratégie proposerait que dans un premier temps 0,3 % du budget de l'Etat soit affecté aux organes de contrôle et qu'à terme ce taux soit porté à 1 %. L'objectif du Bianco est d'atteindre la note de 70/100 attribuée par Transparency International, une note en chute libre depuis 2009 (28/100 en 2014, 133^{ème} sur 175 pays contre 85^{ème} sur 180 en 2008).

La nouvelle stratégie de lutte contre la corruption a été signée officiellement par le chef de l'État au moment même où la mission du FMI procède à l'audit du fonctionnement de l'administration et doit notamment apprécier les progrès accomplis dans la lutte contre la corruption et les trafics.

16/09 - Corruption et favoritisme - L'ancien chef de région de la région Itasy et un fournisseur sous mandat de dépôt. Corruption active et passive, favoritisme et détournement répété des deniers publics gérés par la collectivité seraient les charges retenues à leur encontre. Le Bianco aurait été saisi du dossier en début d'année. Le chef de région au moment des faits et ses collaborateurs, ainsi que plusieurs prestataires et fournisseurs, douze personnes au total, ont été déférées devant la Chaîne pénale.

18/09 - Les inspecteurs d'Etat (IGE) auraient été refoulés de l'Assemblée nationale à deux reprises. Selon *Midi*, ils n'ont pu rencontrer ni le président, Jean-Max Rakotomamonjy, ni aucun des membres du bureau permanent. En juillet 2014, lorsque les députés étaient montés au créneau pour dénoncer le détournement de leurs indemnités de session, Jean-Max Rakotomamonjy avait sollicité l'IGE et le Bianco aux fins d'ouvrir une enquête. Depuis le début de la législature le bureau permanent est également accusé de détournement et de mauvaise gestion et les députés suspectés de corruption.

25/09 - Des affaires de faux diplômes impliquant des hauts fonctionnaires secouent l'administration. Faux et usage de faux diplômes. Telle est l'infraction qui conduit quatre directeurs issus de deux ministères, celui de l'environnement et de la fonction publique, du travail et des lois sociales devant la Chaîne pénale anti-corruption. Le Bianco a déposé trois dossiers devant cette instance. Ces personnes auraient utilisé de faux documents pour bénéficier d'un reclassement indiciaire, de bonification en vue de promotion et pour pouvoir accéder à une fonction de cadre supérieur. Une première affaire de ce genre avait déjà secoué l'administration en juin. Un ancien directeur général de la fonction publique avait été placée en détention préventive. Plusieurs enquêtes seraient en cours pour assainir l'administration publique. Trois des inculpés ont été placés sous mandat de dépôt, le quatrième a bénéficié d'une liberté provisoire. L'ancien directeur général de la fonction publique, suspectée d'usage de faux diplôme aurait déjà repris ses fonctions, faisait on remarquer en marge du procès...

26/09 - Un réseau de faux visas et de faux passeports démantelé. Cinq ressortissants chinois et un étudiant comorien ont été appréhendés pour détention de faux visas confectionnés durant la période de Transition. Les six individus impliqués dans cette affaire ont été frappés d'interdiction de sortie du territoire. Des agents du ministère de l'intérieur et des employés d'autres ministères seraient impliqués dans un réseau de faux visas et de faux passeports.

09/09 - Français lynchés à Madagascar en octobre 2013 : le procès de 37 suspects reporté sine die en raison de l'absence de deux gendarmes qui figurent parmi les accusés. En octobre 2013, un Malgache et deux Français étaient victimes de la vindicte populaire, lynchés et brûlés par une foule en colère sur une plage de Nosy Be. La foule accusait les trois hommes du meurtre d'un enfant de sept ans dont le corps venait d'être retrouvé. Deux ans après, de nombreuses zones d'ombre planent encore sur ce drame. Des suspects sont en prison mais les responsabilités ne sont pas établies. Le procès qui devait s'ouvrir a été reporté en raison de l'absence des deux responsables de la gendarmerie accusés de non-assistance à personne en danger. Ils n'ont jamais été entendus par les enquêteurs, la hiérarchie militaire n'ayant pas donné l'autorisation. « *Il y a un statut spécial concernant les officiers, explique Me Christian Raelina, l'avocat des deux gendarmes. Ils ne peuvent pas être poursuivis tant qu'il n'y a pas un ordre de poursuite au niveau du commandement de la gendarmerie* ». Les deux gendarmes n'ont pas non plus reçu leur convocation à l'audience. Absent également l'ancien parlementaire Joseph Yoland, suspecté d'être le commanditaire des troubles. Un certain Ahmed Nasser a aussi été incarcéré sans procédure de poursuite. La cour a décidé de reporter sine die le procès des 37 accusés.

24/09 - Le militant écologique Marozafy Armand, guide touristique et vice-président du comité de soutien des aires protégées, condamné par la cour d'appel de Toamasina à 4 mois d'emprisonnement ferme, assortie d'une amende de 12 millions Ar pour « *diffamation* » sur Facebook. Il avait posté sur sa page une liste de trafiquants de bois précieux. Ecruvé depuis le 27 avril, il devait recouvrer la liberté à partir de l'annonce du verdict. La nouvelle a mis en émoi les organisations environnementales qui ne comprennent pas qu'une simple dénonciation sur Facebook soit qualifiée de diffamation publique. La cour d'appel a cependant réduit la peine prononcée de 2 mois. L'affaire a été suivie avec attention par le militant écologique Alexander Von Bismarck et ses collègues du Central Environmental Investigation (CEI). L'ambassade des Etats-Unis s'est déclarée satisfaite de ce verdict rendu en appel. « *L'accès juste et équitable à la justice, ainsi que son application uniforme quelle que soit la position, le statut ou les ressources, est un droit humain fondamental et constitue l'un des piliers des systèmes démocratiques. Nous attendons avec impatience la mise en place du nouveau code de la communication qui, entre autres aspects, devrait dépenaliser et clarifier les accusations de diffamation portées contre des organisations et/ou des particuliers* », lit-on dans son communiqué.

Trafic des bois précieux : Bekasy Johonfrince, un homme d'origine asiatique, conseiller technique du ministre de la sécurité publique, devant la chaîne pénale. Le dossier concerne plusieurs infractions pénales : corruption, blanchiment d'argent et trafic illicite de bois de rose. Concernant ce troisième chef d'accusation, on reproche à Bekasy et consorts d'avoir expédié pas moins de 4 000 rondins de bois précieux à destination des pays asiatiques, via Zanzibar. Une mesure d'interdiction de sortie du territoire avait été prise à son encontre. *La Gazette* avait soupçonné le Bianco d'avoir été contraint d'abandonner les investigations portant sur les activités de cette personnalité considérée comme un « *gros bonnet* » du trafic de bois de rose en raison du soutien qu'il avait apporté à deux candidats HVM aux municipales.

29/09 - Bekasy Johonfrince et deux autres comparses placés sous mandat de dépôt après neuf heures de comparution devant la chaîne pénale anti-corruption. Aux côtés de Bekasy durant l'audience, un certain Xiu qui serait l'investisseur, également qualifié de « *gros bonnet* ». L'homme serait le dépositaire d'importants capitaux et de biens immobiliers dans la région Sava et la ville de Sambava en particulier, mais vraisemblablement aussi à Antananarivo. Le troisième homme, un certain Herizo, est comptable dans un des centres commerciaux appartenant à un chinois de la capitale. Ces présumés trafiquants sont concernés par l'exportation illicite de rondins de bois de rose saisis fin 2013 à Zanzibar avant d'être expédiés vers la Chine. La veille du procès, l'Alliance Voahary Gasy avait lancé une interpellation aux autorités pour que la loi soit appliquée. « *(...) Nous craignons que cette personne impliquée dans le trafic ne soit mise en liberté provisoire* », avait soutenu Andry Andriamanga, coordinateur national de l'ONG. Des natifs de Sambava présents au procès estiment cependant que Bekasy Johonfrince n'est qu'un « *bouc émissaire* », estimant que les investigations doivent remonter jusqu'à des proches de hauts responsables du pouvoir transitoire et du régime actuel. La date du procès des trois personnes acheminées à Antanimora n'est pas encore connue.

► Traite des êtres humains, émigration clandestine

02/09 - Aucun signe de vie d'une employée malgache au Liban. La famille s'inquiète de ne plus avoir reçu de nouvelles depuis décembre. Lors d'un dernier échange, la jeune fille se plaignait de ses conditions de travail. Son contrat arrivait à son terme au mois de juin. L'association Avotra, qui lutte contre la traite des personnes, accompagne la famille dans les procédures administratives et lance un appel aux autorités.

10/09 - Béatrice Atallah, ministre des affaires étrangères, annonce qu'une enquête sera ouverte pour élucider les affaires de maltraitance subies par les employées de maison au Koweït. Elle admet toutefois que l'absence d'un consulat de Madagascar au Koweït complique les investigations. C'est la direction générale pour la diaspora, nouvellement créée, qui devrait prendre en charge ce dossier.

19/09 - Un trafic d'enfant mis à nu à Ambohimangakely. Une fillette de quatre ans allait être vendue à un ressortissant étranger lorsqu'elle a été retrouvée in extremis par la gendarmerie.

26/09 - Trafics d'êtres humains : une centaine de jeunes femmes interceptées par la brigade criminelle. « *Nous avons reçu des renseignements concernant le recrutement de jeunes femmes à destination de l'Arabie Saoudite. Avec un mandat de perquisition décerné par le parquet, nos hommes ont fouillé le domicile d'un ex-membre du congrès de la transition (CT) à Mahazoarivo* », explique le chef de service des affaires criminelles de la police nationale. Une centaine de jeunes femmes et quelques jeunes hommes ont été retrouvés sur les lieux. Un ancien ministre de la Transition et un ex-membre du CT ont été entendus par les enquêteurs. Selon les témoignages recueillis, les candidates à l'expatriation ont payé 30 000 Ar pour devenir membre de l'agence de placement. Une réunion obligatoire se tenait tous les dimanches dans les locaux perquisitionnés. Les personnes venant des régions y étaient hébergées. Leur acheminement vers le pays de destination devait se faire via Maurice. Pendant que l'ex-parlementaire était soumis au feu roulant de questions, l'ancien ministre de la fonction publique, du travail et des lois sociales de la Transition, Tabera Randriamanantsoa, s'est présenté aux enquêteurs. « *Je leur ai expliqué que c'est la continuité d'un projet d'exportation de main d'œuvre malgache en partenariat avec le royaume d'Arabie Saoudite* », a expliqué l'ancien membre du gouvernement. À l'entendre, l'affiliation des candidates à une société de recrutement était alors l'une des conditions de l'envoi de travailleuses dans les pays du Golfe, après qu'une faille du système de contrôle des agences de placement et les informations concernant les mauvais traitements subis par ces personnels aient amené l'État à suspendre les autorisations d'émigration en 2013. « *Sa démarche s'est avérée infructueuse* », indique *L'Express*.

Le service de protection des mœurs et de mineurs ainsi que celui des enquêtes spécialisées sont également saisis de cette affaire.

29/09 - Arrêté à Mahazoarivo pour trafic de travailleuses vers l'Arabie Saoudite et placé en garde à vue, un ex-député doit comparaître devant le tribunal.

► Droits des femmes et des enfants, éducation

22/09 - Près de 9 000 femmes âgées de 16 à 30 ans viennent de bénéficier d'une « formation sur l'avancement des droits des femmes à Madagascar », un projet mis en œuvre par l'Unesco et financé par l'UE à hauteur de 510 millions d'Ariary. Elles devront contribuer à la lutte contre les violences basées sur le genre qui touche encore 55 % des femmes malgaches. Les hommes seront inclus dans une prochaine étape de formation sur le genre. Ce chantier de formation sur le genre doit durer deux ans et demi et touchera six régions.

02/09 - 25 % des enfants malgaches soit 2,5 millions d'individus, ne sont pas enregistrés à l'état civil et sont donc considérés comme inexistants ou invisibles. L'enregistrement de la naissance est un droit fondamental de l'enfant. Ces informations ont été fournies en marge d'une rencontre entre la représentante de l'Unicef et le ministre de l'intérieur. Les enfants non déclarés sont souvent exclus de l'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la sécurité sociale. Madagascar dispose d'un programme national de réhabilitation de l'enregistrement des naissances lancé en 2004 mais ses résultats ont été jusqu'ici assez décevants. Sa relance devrait intervenir dans les mois à venir avec un financement inscrit dans la loi de finances. Objectif : enregistrer de manière rétroactive tous les mineurs qui ne possèdent pas d'acte de naissance et enregistrer tous les nouveaux nés dans les 12 jours.

19/09 - Vulnérabilité des enfants malgaches : selon une étude menée par l'Unicef sur la pauvreté multidimensionnelle, 78 % des enfants sont considérés comme pauvres, jusqu'à 82 % en milieu rural. Au-delà de la pauvreté monétaire, les privations des enfants sont multiples et se cumulent pour près de 47 % d'entre eux, que ce soient au niveau de la santé, de l'éducation, de la nutrition, de l'accès à l'eau et à l'assainissement, et de leurs droits.

Avec 47% des enfants de moins de 5 ans souffrants de malnutrition chronique, la Grande île est le quatrième pays le plus touché au monde. La malnutrition chronique est un fléau peu visible car les en-

fants ne sont pas forcément maigres mais accusent un retard de croissance. Elle a un impact sur le développement du cerveau, sur les performances des enfants à l'école puis sur la productivité à l'âge adulte. Elle a donc un impact économique. A Madagascar, le combat contre la faim, premier objectif du millénaire pour le développement, est loin d'être gagné, constate *RFI*.

28/09 - La 70ème session du Comité des Droits de l'Enfant, réunie à Genève, doit procéder à l'examen des rapports initiaux de Madagascar sur l'application des Protocoles facultatifs à la convention relative aux droits de l'enfant concernant la vente, la prostitution et la pornographie mettant en scène des enfants et concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés.

09/09 - La communauté musulmane sunnite crée une université et un centre de formation professionnelle. La demande de reconnaissance est en cours d'examen. « *Elle va se distinguer des autres universités grâce au partenariat avec le secteur privé et les pays partenaires comme les pays du Golfe* », précise le responsable du projet. Une annonce qui confirme la présence croissante des intérêts arabes dans la Grande île.

L'objectif du millénaire pour le développement (OMD) en matière d'alphabétisation n'a été atteint. Le taux d'analphabétisme est encore de 30 % alors qu'il aurait dû s'abaisser à 27,5 %. Il est plus élevé pour les femmes que pour les hommes. La population analphabète est majoritaire dans 5 régions sur 22. Parmi les causes de cet échec, les coupes budgétaires importantes dans les dépenses d'éducation en raison de la crise politique et la détérioration des moyens des familles. Le budget alloué au ministère de l'éducation nationale dans la loi des finances rectificative ne laisse pas entrevoir une amélioration de la situation : il enregistre une baisse de 9,64 % par rapport à 2014. La presse relève cependant des raisons d'espérer. La situation se serait légèrement redressée depuis 2 ans sous l'impulsion du ministre Paul Rabary et de ses partenaires.

Aux côtés du Mozambique, du Sri Lanka, du Chili et de la Slovaquie, Madagascar a reçu le prix international de l'alphabétisation 2015 décerné par l'Unesco. Il est le fruit du travail de la Plateforme des associations chargées de l'action scolaire d'appoint pour les Malgaches adolescents appuyé par le ministère de l'éducation nationale.

29/09 - Les radios locales font campagne pour la scolarisation des enfants dans la région Anosy. Des spots, des débats et des feuillets sont diffusés, rapporte *RFI*. Les antennes régionales de la RNM. La campagne de sensibilisation se veut stratégique à la veille de la rentrée scolaire. L'objectif est d'inciter les parents à envoyer leurs enfants à l'école et, partant, de réduire la sous-scolarisation dans la région où un enfant sur trois, âgé de 6 à 10 ans, ne va pas à l'école. Ce taux dépasse le taux national qui est d'un enfant sur quatre. Face à la précarité ambiante, certains parents ne jugent pas utile d'envoyer leur progéniture à l'école. Pour changer les mentalités, l'accent est mis sur les feuillets radiophoniques. Il s'agit de fictions inspirées des faits réels. Il y a l'histoire du petit Monja qui ne va plus à l'école. Son père préfère qu'il s'occupe des bœufs. Plus tard, l'enfant devient dahalo. Une histoire écrite par l'organisation Search for Common Ground qui produit le feuillet.

► Santé

01/09 - « Pourquoi Madagascar est le pays le plus touché au monde par la peste ? » s'interroge SlateAfrique. Depuis plusieurs années, les cas de peste se multiplient dans la Grande île. La dernière épidémie a fait 8 morts. Sur le continent africain, qui regroupe 90 % des quelques 2 000 cas de peste déclarés à travers le monde chaque année, Madagascar est de loin le pays le plus touché, selon l'OMS. « *La peste sévit à l'état endémique sur l'île, où des flambées éclatent pratiquement tous les ans depuis 1980. Depuis trois ans, le nombre annuel de cas augmente régulièrement, faisant de Madagascar le pays le plus touché dans le monde* », souligne l'OMS. Les raisons à cela ? Un système de santé défaillant dans un pays mis au ban des aides de la communauté internationale depuis la crise de 2009, l'instabilité politique qui se prolonge, des conditions climatiques et topographiques qui favorisent une forte concentration de rongeurs et la déforestation massive qui pousse les rats vers les habitations.

10/09 - Après Moramanga, dernièrement, le district d'Ambohidratrimo présente lui aussi des cas suspects de peste. Trois cas ont été notifiés. Deux des malades auraient trouvé la mort. Des médicaments de prophylaxie ont été délivrés à 70 personnes qui ont été en contact avec les malades.

04/09 - Mobilisation pour maîtriser le paludisme en deux ans. Les communications lancées depuis cinq ans sur une prochaine déclaration de pré-élimination du paludisme ont été contredites par la récente aggravation de la situation. Au 1^{er} semestre 2015, 381 personnes sont décédées. La maladie a même réinvesti les Hautes Terres avec un paludisme dit « *autochtone* ». Le ministère de la santé et les bailleurs de fonds ont décrété la mobilisation en vue de maîtriser la situation d'ici 2017. Plus de 10 millions de moustiquaires se-

ront distribués d'ici la fin de l'année, plus de trois millions de médicaments seront également distribués dans les CSB, ainsi que 400 000 tests de diagnostic rapide.

01/09 - Recrutement de 100 paramédicaux pour les CSB I et II qui ont dû être fermés depuis 2009 en raison de l'insuffisance de personnel médical. Depuis le début de l'année, le ministère de la santé est parvenu à faire rouvrir 132 CSB, d'où le recrutement massif de paramédicaux. La plupart des nouvelles recrues devront exercer dans des localités enclavées. Compte tenu de la situation, certains d'entre eux devront remplir plusieurs fonctions et exercer des activités incombant normalement à un médecin. Le ministère prévoit de recruter cette année 500 paramédicaux sortants des instituts de formation.

05/09 - Le navire-hôpital Mercy Ships de retour au port de Toamasina pour une seconde saison, après une inspection technique annuelle de deux mois en Afrique du Sud. D'ici juin 2016, l'équipage de 400 bénévoles en provenance de 35 pays, assisté de 280 Malgaches, se fixe comme objectif de procéder à 2 000 interventions chirurgicales pour adultes et enfants malades et de traiter 10 000 patients dans sa clinique dentaire. Des formations seront dispensées aux professionnels de santé malgaches. La sélection des patients est en cours sur 10 sites. Ils seront acheminés gratuitement au navire-hôpital. Une clinique pour femmes sera ouverte à Toamasina. Elle sera dirigée dès mi-2016 par la fondation « *Freedom from Fistula* », organisation partenaire qui opère déjà trois autres cliniques similaires en Afrique, y compris celle de Sierra Leone initialement créée par Mercy Ships.

08/09 - Mobilisation contre les grossesses précoces. Une convention a été signée entre le ministère de la jeunesse et des sports et PSI Madagascar en vue de renforcer l'accès des jeunes aux services et informations en matière de reproduction. L'enquête nationale du suivi des objectifs du millénaire pour le développement (ENS/OMD), a révélé des indicateurs alarmants. Le taux de natalité chez les jeunes filles de 15 à 19 ans, est passé de 148 pour 1 000 en 2008 à 163 pour 1 000 en 2013. Cette situation entraîne un boom de la mortalité maternelle, une dizaine par jour, selon le rapport du ministère de la santé publique.

08/09 - La poliomyélite refait surface à Madagascar après 9 années d'absence, ce qui fait de la Grande île l'unique pays d'Afrique où le VDPV de type 1 continue de circuler et d'atteindre les enfants. Au cours des 12 derniers mois, 10 cas ont été notifiés dans six régions. « *Un seul cas équivaut déjà à une épidémie dans la mesure où il sous-entend l'existence d'environ 200 personnes porteuses du virus sans le savoir* », souligne la représentante de l'OMS. La vaccination de tous les enfants, sans exception, reste l'unique moyen d'éradiquer l'épidémie, d'où un appel à la mobilisation générale lancé par le ministère de la santé et ses partenaires (OMS, UNICEF, USAID, Rotary International). Ces trois dernières années, le taux de couverture vaccinale contre la polio a stagné autour de 88 % et cette année, les dernières données disponibles indiquent un taux de 57 %. Or, c'est précisément la faible couverture vaccinale qui est à l'origine de la persistance de la maladie. S'y ajoute un système d'hygiène défaillant, favorisant la dissémination du virus. Ceci justifie la nécessité absolue de couvrir la totalité des enfants durant les prochaines campagnes de vaccination qui vont démarrer mi-septembre. 11 millions d'enfants vont recevoir le vaccin oral.

ÉCONOMIE - SOCIAL

► Exploitation des ressources naturelles, foncier, environnement

01/09 - La libéralisation de l'exportation de l'or n'est pas encore appliquée mais l'État tente de régulariser le marché par la mise en place de différentes institutions, notamment l'Agence nationale de la filière Or (ANOR). Les opérateurs sont incités à déclarer leurs stocks et à formaliser leurs activités. Des contrôles sont mis en place. Pour faciliter les exportations légales de pierres précieuses, y compris de l'or, un guichet unique a été créé au sein du ministère des mines. Il héberge des représentants du ministère des finances et de la douane ainsi que de la gendarmerie. L'un des objectifs est de fiabiliser le rapatriement des devises, afin de conforter les réserves de la Banque centrale et de renforcer la monnaie locale.

La découverte d'un gisement de rubis dans une commune du district d'Ambatondrazaka provoque l'afflux de 1 000 à 2 000 exploitants illicites malgaches et étrangers (Sri-lankais, Thaïlandais, Chinois, Indo-pakistanaï, Français...). Le site, très difficile d'accès, se situe pour partie dans une aire protégée, le corridor de Zahamena-Mantadia. La police des mines a tenté de procéder à des expulsions mais sitôt repartis les exploitants ont repris possession du site. Le fokonolona s'en est pris à un policier venu avec une quarantaine d'exploitants. La gendarmerie a dû s'interposer mais les forces de l'ordre sont pointées du doigt⁵ :

⁵ Cf. Blog Justmad - <http://p2.storage.canalblog.com/24/45/448497/106232809.pdf>

elles participeraient largement à la violation de la loi, selon *L'Hebdo de Madagascar. Tribune* déplore que les autorités soient impuissantes à rétablir l'Etat de droit dans ce secteur.

11/09 - La majeure partie des ruées d'exploitants informels de pierres précieuses se situe à l'intérieur ou aux alentours immédiats des aires protégées. Le ministère des mines et du pétrole affirme qu'« on compte cinq mille à six mille exploitants dans les aires protégées. Des mesures vont être prises pour diminuer les impacts environnementaux », affirme-t-il.

11/09 - Un manque à gagner pour l'Etat de plus de 720 millions Ar par an pour le secteur des petites mines informelles, selon le dernier rapport de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (EITI). Selon un responsable du Programme d'appui à la gestion de l'environnement (Pagegiz), ce secteur génère 50 000 emplois directs et plus de 2,5 millions d'emplois indirects. Evoluant dans l'informel, ce secteur devrait être imposable, affirme-t-il.

07/09 - Le graphite lamellaire de Molo à Toliara intéresse les Canadiens. La firme Energizer Resources Inc table sur une production annuelle de 84 000 tonnes. La zone du projet s'étend sur 940 km² mais le gisement ne représente que 1 % de la zone soit 3 km². La production pourrait démarrer en 2017, pour une durée de 26 ans. Le coût total du projet est évalué à 149,9 millions de dollars. Le graphite de Madagascar est mondialement réputé pour sa haute qualité. La demande mondiale est en forte croissance et les cours sont orientés à la hausse. La tonne se négocie entre 1 000 et 3 000 dollars. Le marché est aujourd'hui largement dominé par la Chine, le Brésil et le Canada. En 2014, Madagascar a exporté 5 316 tonnes de graphite. Le minerai sert à la fabrication des batteries des voitures électriques et des téléphones. Une voiture électrique a besoin de 50 kg de graphite lamellaire.

09/09 - Trois petits exploitants miniers aurifères accusent les autorités régionales de la région Diana d'être les commanditaires d'attaques et de pillages de petits opérateurs. Hauts fonctionnaires civils et militaires, y compris du monde judiciaire, auraient recruté pour ce faire une bande armée. Des suspicions pèsent sur tout l'appareil étatique. Ils en appellent au chef de l'Etat et au premier ministre.

23/09 - Projet d'exportation massive de granit vers La Réunion pour la construction d'une nouvelle route littorale : aucune demande n'a encore été déposée auprès des services des mines. Après le retrait du groupe Sodiat de la course à la fourniture des roches nécessaires à la construction de cette route, c'est la société Colas qui a annoncé son intention d'exploiter sa propre carrière et d'exporter 200 000 tonnes de roches. « Ces galets qui pèsent 5 tonnes chacun, proviennent de la carrière propre de la société qui se trouve à Toamasina. Il existe plusieurs commandes mais la première sera livrée au mois d'octobre », précise une source proche du dossier. « Ce volume importé n'est qu'une infime partie des 19 millions de tonnes des roches qui serviront à construire la route », affirme le président de GTOI et mandataire du groupement « Nouvelle route du littoral ». Cette importation massive continue de provoquer la polémique à La Réunion, les défenseurs de l'environnement redoutant des effets non maîtrisés sur l'équilibre écologique de l'île.

24/09 - Ouverture officielle du salon international des mines et du pétrole (SIMP). Attirer les investisseurs en trois jours. Tel est l'un des grands objectifs du SIMP 2015 auquel participent 152 sociétés étrangères de 18 pays. Plus de 10 000 visiteurs sont attendus. Les grandes lignes des nouveaux codes minier et pétrolier sont exposées aux investisseurs, en dépit du fait que leur révision ne soit pas achevée. Hery Rajaonarimampianina, qui a ouvert officiellement l'événement, a souligné que les exploitations minières et pétrolières doivent bénéficier, en premier lieu aux populations. Les codes mettront en avant la nécessité de transformer les matières premières avant exportation, de prioriser la main-d'œuvre locale et de prendre en compte les impacts sociaux de l'exploitation. Le montant des redevances et ristournes sera réévalué, tout en faisant en sorte que Madagascar reste compétitif. Le salon s'est ouvert dans un contexte d'inquiétude pour le devenir du secteur minier. Le cours mondial des principales matières continue de chuter. Une tendance à la baisse que des analystes craignent qu'elle ne soit durable. Les principaux produits qui concernent Madagascar sont touchés par ce phénomène, à commencer par le nickel, premier produit d'exportation depuis 2013.

500 permis d'exploitation minière délivrés en 2015. « Trop d'entreprises attendaient leur permis d'exploitation minier, nous avons donc décidé d'en délivrer pour stimuler l'économie de Madagascar », déclare Joeli Valérien Lalaharisaina, ministre des mines et du pétrole. La délivrance de permis avait été suspendue en 2010 à la suite des critiques de l'EITI portant sur les exploitations abusives de ressources minières surveillées avec la crise politique de 2009. « Il s'agit des demandes de licence d'exploitation en instance, déposées depuis 2009 », déclare le directeur des services techniques du Bureau du cadastre minier. Une dizaine de compagnies minières se lanceront dans l'exploration uranifère lorsque sera levée la suspension de délivrance des permis. L'industrie extractive a contribué à hauteur de 80 % aux exercices fiscaux de Madagascar entre 2012 et 2013, et a représenté 2,12 % du PIB du pays, selon le dernier rapport EITI.

Plus de 300 blocs pétroliers proposés aux investisseurs sur le bassin de Morondava. « Dans le cadre de ce salon international des mines et du pétrole, nous allons promouvoir le bassin sédimentaire de Morondava dans lequel on recense plus de 300 blocs pétroliers disponibles afin d'attirer des investisseurs », annonce le directeur général de l'OMNIS. « Nous effectuons en ce moment une campagne de pré-promotion de ces blocs pétroliers avant de lancer des appels d'offre internationaux. Le choix de Morondava est simple : deux compagnies de géophysique, (...) y ont déjà acquis des données sismiques étalées sur une surface de 15 000 km pour des profondeurs de 15 km », a-t-il précisé. Treize compagnies travaillent actuellement en partenariat avec l'OMNIS pour la recherche du pétrole dans tout le pays. Elles viennent de bénéficier d'une prolongation de 2 ans de la phase d'exploration.

06/09 - Collectif Tany : « Pour une amélioration de la sécurisation foncière des paysans et des communautés locales dans les futures modifications du code minier malgache ». Dans son précédent communiqué intitulé « *Le nouveau code minier ne doit pas sacrifier le peuple malgache pour plaire aux investisseurs ?* », le Collectif Tany a insisté sur les dangers que constitue l'obligation ou l'encouragement des compagnies minières à posséder un titre foncier de propriété du sol dans le cadre de leurs permis miniers. La révision du code minier serait reportée mais les grandes lignes d'amendements du code actuel seront présentées au Salon des Investisseurs du 23 septembre à Antananarivo. Parmi ces thèmes figure « *la sécurisation foncière* ». Le contenu de ces propositions n'a pas été divulgué au grand public et aux participants à la réunion du Comité conceptuel de révision du code minier... Le nouveau communiqué de Tany⁶ rappelle que les communautés locales ont subi différentes injustices et spoliations de leurs droits dans le cadre des baux emphytéotiques signés selon le code actuel. L'expression souvent utilisée est le risque de « *malédiction des ressources naturelles* » qu'évoquent tous les acteurs et connaisseurs du secteur. La recherche de moyens qui assurent la sécurisation des investissements, sans léser les droits et intérêts fondamentaux des citoyens et familles, doit être poursuivie et des solutions trouvées avant de lancer une promotion des investissements miniers et de reprendre la cession, la transformation ou l'attribution de permis miniers. Les décisions prises au niveau des transactions foncières dans le secteur minier revêtent une importance cruciale car elles risquent de créer un précédent : les opérateurs dans les autres secteurs, notamment agricole, expriment également des souhaits de « *sécurisation foncière* ». L'adoption de mesures dans différents domaines en faveur des intérêts de la majorité de la population malgache devient urgente.

03/09 - Une liste d'exportateurs illégaux des bois de rose est déposée dans une ambassade et des journalistes malgaches en ont eu connaissance, affirme le site *housseniawriting.com*. Selon cette source, la valeur des bois de rose exportés illégalement s'élèverait au moins à 690 millions de dollars. La liste contiendrait 20 noms, parmi lesquels un député qui aurait détenu 81 conteneurs pour une valeur de 16,2 millions de dollars. Un autre député aurait exporté 151 conteneurs pour un montant de 30,4 millions de dollars. Un ministre et un entrepreneur chinois ont également exporté 300 conteneurs. Des noms déjà donnés par l'ancien premier ministre Omer Beriziky figurent encore dans cette liste.

03/09 - Déforestation : Madagascar a perdu plus de 318 000 ha de forêts pour la seule année 2014, soit environ 2 % de la superficie restante. En cause : les activités minières et l'exploitation de bois précieux.

12/09 - Madagascar, le Kenya, la Tanzanie, l'Ouganda et le Mozambique ont signé une convention internationale en vue de lutter conjointement contre le commerce illégal de bois précieux. Cette signature a eu lieu lors du 14^{ème} Congrès forestier mondial à Durban, placé sous l'égide du WWF, de Traffic et de la SADC. Le directeur du WWF Madagascar a appelé le gouvernement à tenir ces engagements, en fournissant des ressources adéquates pour les initiatives de lutte contre les trafics et en établissant des plans de suivi et d'évaluation des progrès réalisés. Ce partenariat permettra notamment la récupération des 34 conteneurs de bois de rose en provenance de Madagascar saisis à Mombasa en mai 2014.

23/09 - Selon Ralava Beboarimisa, ministre de l'environnement, le trafic de bois de rose est en cours de réduction rapide grâce aux aides de la Banque mondiale qui ont permis la mise en place de moyens de lutte telles que des vedettes rapides pour sévir contre l'insécurité en mer et contre le terrorisme maritime.

24/09 - Un navire suspect battant pavillon kenyan arraisonné par les éléments de la Base aéronavale d'Antsiranana et l'Agence portuaire maritime et fluviale (APMF) au large de la réserve naturelle d'Ampasindava. Le commandant a été conduit à Antsiranana pour enquête. Le navire est accusé d'avoir présenté de fausses pièces justificatives, ainsi que d'avoir transgressé le code maritime. Un autre navire malgache est encore recherché par les autorités maritimes. Ce navire est soupçonné de transporter des bois précieux.

⁶ Cf. Blog Justmad - <http://p1.storage.canalblog.com/10/23/448497/106267325.pdf>

29/09 - Maurice restitue à Madagascar les 6 conteneurs de bois de rose saisis. Les procédures de restitution ont été complétées le 15 septembre. Le chef du gouvernement a transmis ses remerciements au Premier ministre Mauricien. La totalité de la cargaison sera mis en vente sur appel d'offres international.

16/09 - Le devenir des anciens terrains coloniaux embarrasse toujours l'exécutif qui hésite entre les solutions politiques et juridiques. Au mois de mai, l'Assemblée nationale avait voté une loi préconisant leur transfert à des particuliers mais elle a été jugée anticonstitutionnelle par la HCC. Un deuxième courant soulève le principe de protection de la propriété conférée par le titre foncier, tel que stipulé dans les différentes Constitutions. Les terrains coloniaux seraient traités selon le droit commun des propriétés titrées abandonnées. Selon une information diffusée par l'Observatoire du foncier, le sort des terrains abandonnés ou en vacance devra être fixé dans un nouveau texte de loi en gestation. Des procédures simplifiées pour la régularisation de l'occupation de ces terrains devraient faire partie intégrante de ce projet de loi. Durant la période coloniale, de grandes superficies, essentiellement agricoles, avaient été titrées au nom d'entreprises françaises, grecques, créoles ou indiennes. Après l'indépendance et surtout après l'avènement de la 11^{ème} République, ces terrains ont connu des sorts divers : abandonnés par leurs propriétaires, repris par l'État, récupérés par les héritiers ou rachetés par les sociétés agricoles. Actuellement, la plupart de ces concessions sont occupées par des paysans, des migrants, ou des descendants d'ouvriers agricoles. La plupart des occupants de ces terrains immatriculés au nom des anciens colons sont juridiquement assimilée à des squatteurs. La prescription acquisitive fait partie des solutions envisagées par la loi. Une démarche engagée par l'occupant auprès du tribunal lorsque son occupation dépasse les 20 ans.

11/09 - L'Alliance Voahary Gasy (AVG) se dit excédée par l'impunité dont jouissent les criminels environnementaux. « *Les Malgaches et la communauté internationale attendent le véritable retour à l'État de droit tant espéré. Le gouvernement manque également d'une vision à long terme et se contente seulement de communiquer les objectifs à atteindre en quatre ans. Si le gouvernement donnait pourtant, ne serait-ce qu'un petit signe de ce retour à l'État de droit, nos partenaires seraient prêts à nous aider* », déclare Ndranto Razakamanarina, président du conseil d'administration. L'AVG ne manque pas d'exemples pour démontrer ce non-respect de l'État de droit. « *Le trafic de bois de rose continue malgré l'annonce d'une tolérance zéro à l'encontre des trafiquants. Plus de deux mille tonnes de bois de rose ont été exportées illicitement en janvier et février 2015* », dénonce-t-il. Jaster Georg, responsable juridique, enfonce le clou : « *Il faut appliquer la loi pour maîtriser ce fléau en sanctionnant les cerveaux de ce trafic. La réalité est aux antipodes de cet État de droit. L'attente d'une audience est un travail de longue haleine où il faut toujours suivre de très près la procédure. Dans certains cas, les présumés cerveaux ont été relâchés pour des raisons peu valables* », souligne-t-il. L'indignation de l'AVG concerne également d'autres trafics, comme celui des tortues et la chasse des flamants roses. Elle déplore l'absence de politique d'éducation de la population à la protection de l'environnement. L'Allemagne confirme son intention de poursuivre sa coopération avec la société civile malgache engagée dans la préservation de l'environnement, la gestion durable des ressources naturelles ainsi que la bonne gouvernance.

12/09- Les pays développés n'octroient que 0,7% de leur PIB, soit 133 milliards de dollars, au soutien et au financement des projets jugulant les effets du changement climatique. « *Cette somme reste minime, les problèmes climatiques des pays pauvres sont énormes* », souligne un responsable du ministère de l'environnement lors d'un atelier concernant le plan national d'adaptation au changement climatique, en vue de la COP21 qui doit se tenir à Paris en fin d'année. Les pays développés ne font pas confiance aux pays du Sud pour l'utilisation des fonds alloués à ce type de projet, déplore un spécialiste.

Gestion des 140 aires protégées : un gap de 150 millions de dollars à combler. Les fonds disponibles ne s'élèvent actuellement qu'à 52 millions de dollars. De ce fait seules 30 aires protégées bénéficient d'un appui financier. En raison de la pauvreté croissante, la pression sur les ressources naturelles ne cesse d'augmenter. La plupart des aires protégées sont gravement menacées. La recherche de financements constitue un défi majeur. Une contribution symbolique de la population malgache est également sollicitée dans un but éducatif.

18/09 - La troisième et dernière phase du programme triennal de réponse à l'invasion acridienne a commencé fin août mais les financements font toujours défaut. Il manque trois millions de dollars pour mener intégralement cette dernière campagne, souligne la FAO. Depuis 2012, l'invasion acridienne menace 13 millions de personnes, dont 9 millions travaillent dans l'agriculture. La crise a entraîné en 2014 une baisse de production de 40 % dans la région Sud et de 20 % au niveau national.

24/09 - « Des exportations clandestines de reptiles d'une valeur de 25 millions de dollars ont mis à mal le pays depuis 2000 », déclare Cynthia Ratsimbazafy, représentante de Traffic international lors d'un forum organisé par Conservation Internationale, dans le cadre du programme Scapes, appuyé et financé par l'USAID. Hervé Rufin Randriamahefarison, du service de la surveillance et de la lutte contre la con-

trebande, a mis l'accent sur des fraudes rocambolesques, mêlées de forcing et de pressions en haut lieu. « *Certaines ressources naturelles sont interdites à l'exportation mais, par des moyens qui laissent rêveurs, des personnes parviennent à se fabriquer des autorisations pour contourner les lois en vigueur* », a-t-il dénoncé. « *Les douaniers (...) se heurtent malheureusement à des interventions qui torpillent toute tentative visant à empêcher de pareilles pratiques* », se désole-t-il. Des permis de collecte nationale sont notamment délivrés à des opérateurs chinois. Une tortue de Madagascar se négocie jusqu'à 6 000 dollars sur le marché des animaux de compagnie en Asie du Sud-Est.

29/09 - 771 bébés tortues menacées d'extinction découvertes par la douane à l'aéroport d'Ivato. Une saisie record. Les reptiles étaient cachés dans des chaussettes entre des couches pour bébé. Expédiées par fret, elles étaient en partance à destination finale de Kuala Lumpur via Maurice. Les tortues ont majoritairement été retrouvées en vie, malgré une vingtaine qui n'a pas survécu à un voyage estimé à plusieurs milliers de kilomètres jusqu'à l'aéroport. « *On est en train de rechercher le propriétaire de ces marchandises, mais pour le moment, toutes les recherches sont restées infructueuses* », a déclaré le responsable de la douane. La prise a pu se réaliser grâce à une coopération étroite entre les douanes, le service de l'environnement, de l'écologie et des forêts, la plate-forme Alliance Voahary Gasy, la PAF et des informateurs civils. Les malfaiteurs avaient établi une fausse déclaration pour détourner les contrôles. Les documents fournis se rapportaient à des effets vestimentaires. En juin dernier, ce sont 403 tortues qui avaient déjà été interceptées à Ivato.

► Bailleurs de fonds, FMI, coopération économique

05/09 - Le premier ministre a rencontré à Paris l'ancien ministre et président de la « Fondation énergie pour l'Afrique », Jean-Louis Borloo. L'occasion pour Madagascar de devenir le premier pays signataire de la « *Déclaration solennelle sur l'initiative pour l'énergie en Afrique* ». Cette initiative vise à l'électrification de 90 % du continent africain d'ici à 2025, contre 30 % actuellement. La première étape consiste en la création d'une agence de coordination panafricaine qui aura pour mission de mettre en place un réseau électrique en l'espace de 10 ans. L'agence servira de réceptacle des financements publics internationaux dépourvus de toutes conditionnalités. Un projet d'accord sur l'électrification en Afrique sera soumis par la Fondation durant la conférence internationale sur le changement climatique (COP21) qui se tiendra en France à la fin de l'année.

08/09 - Une banque coréenne octroie 30 millions de dollars au Bureau national de gestion des risques et des catastrophes (BNGRC). Ce prêt est destiné à la fourniture d'équipements de secours pour la reconstruction et à la réhabilitation des zones endommagées par les catastrophes naturelles. Il court sur 30 ans avec un taux d'intérêt de 0,5 %. Le ministre des finances et d'un budget souligne que la signature de cette convention n'affectera pas les relations entre Madagascar et le FMI : « *L'offre est préférentielle, elle ne semble pas différente de celle de la Banque mondiale. C'est un taux concessionnel* ».

08/09 - Nouvelle mission du FMI en vue de finaliser l'accord sur une nouvelle Facilité de crédit rapide (FCR) qui n'avait pas pu être bouclé au mois de juin. Si les négociations aboutissent, une aide d'urgence à la balance de paiement sera octroyée, d'un montant de 47,1 millions de dollars. Le programme est destiné à soutenir les réformes devant être mis en œuvre par les autorités durant les six prochains mois. Il servira en même temps de tremplin, si les réformes sont réalisées, à un programme « *Fonds Elargi de Crédit* » (FEC) destiné à soutenir les efforts des autorités sur une période de trois ans. Mais l'octroi du FEC est assorti de conditionnalités que la Grande île ne peut encore honorer, telles que l'augmentation des recettes fiscales et douanières et l'arrêt de toutes formes de subventions aux entreprises d'Etat et au secteur pétrolier. C'est la deuxième fois que le pouvoir négocie une FCR. Le gouvernement avait déjà obtenu ce même type de prêt en 2014. Les fonds seront directement injectés à la Banque centrale pour renforcer les réserves en devises. La conclusion d'un accord avec le FMI conditionne en grande partie le déblocage des aides promises par les bailleurs de fonds.

15/09 - Parmi les conditionnalités du FMI : la vérité des prix des carburants à la pompe. L'écart entre le prix réel et le prix affiché est actuellement de 300 Ariary. « *L'application de cette vérité des prix, une des conditions du FMI, pourrait engendrer plusieurs conséquences, notamment pour la population, avec des hausses de prix, dont celui du transport et les produits de premières nécessités* » souligne le ministre de l'énergie, Horace Gatien. La suppression des subventions pourrait être effective dès le mois d'octobre.

17/09 - La mission du FMI effectue un véritable audit de tous les secteurs sensibles de l'économie. Aucun des secteurs principaux n'est épargné. Les dettes, les dépenses publiques, les subventions, la gestion des sociétés d'Etat sont dans le collimateur, de même que l'insuffisance des recettes fiscales et douanières. La délégation s'intéresse de près au contenu de la loi de finances rectificative, qui n'a toujours pas été adoptée en raison de la situation politique. Pour la première fois, le FMI va également scruter de près la

lutte contre la corruption, dossier qui place le pouvoir et le Bianco sur la défensive. Autres sujets sensibles : la réforme du code minier et les divers partenariats public-privé lancés par le pouvoir pour contrecarrer l'attentisme des bailleurs de fonds. Au total, le FMI soumet à ses interlocuteurs une grille d'évaluation en 56 points.

23/09 - Le FMI parvient à un accord de principe avec le gouvernement pour la Facilité de crédit rapide de 47,4 millions de dollars. Il est assorti d'un « programme de référence » sur lequel sera jugé le gouvernement en mars 2016⁷. Le dossier devra être validé par le conseil d'administration de l'institution en novembre. Le « programme de référence » est un examen auquel la partie malgache devra se soumettre pour espérer décrocher la Facilité élargie de crédit (FEC) qui donnera définitivement à Madagascar le statut de pays sous programme du FMI. Ce programme consolidera la stabilité et la viabilité économique et financière de Madagascar et contribuera à catalyser l'aide extérieure. Il jettera les bases d'un accord au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC). L'obligation de résultats est évidente pour le pouvoir, qui dispose de 6 mois de sursis pour convaincre. Les réformes et les objectifs attendus nécessitent des mesures draconiennes. Elles sont principalement axées sur l'augmentation des recettes fiscales et l'optimisation des dépenses publiques. Des annonces qui ne sont pas pour rassurer l'opinion publique et le secteur formel. Pour Coralie Gevers, représentante de la Banque mondiale à Madagascar, « cet accord est une façon de reconnaître que les autorités malgaches font des efforts dans la bonne direction pour maintenir la stabilité macro-économique ». Et d'ajouter : « De toute façon, si nous n'aidons pas, ce sera bien pire, et c'est la population qui paie les pots cassés ».

« **Redoublant** », titre **L'Express** qui écrit : « Le régime Rajaonarimampianina doit repasser son examen devant le FMI. Près de deux ans après son élection, Hery Rajaonarimampianina ne réussit toujours pas à convaincre. (...) La mission du FMI devait aboutir à la conclusion d'un accord d'un montant estimé à environ 220 millions de dollars. Le gouvernement doit pourtant se contenter d'un deuxième accord de FCR de seulement 47 millions de dollars. L'appui financier n'est pas uniquement moins important. Le retard de la conclusion de la FEC pourrait décider les autres partenaires à ajourner leur prise de décision quant au décaissement des fonds destinés à soutenir les programmes de développement du pays. (...) Les décaissements attendus depuis 2014 ne se feront au mieux qu'en 2016. Les bailleurs traditionnels et non traditionnels, ainsi que le secteur privé, ceux qui étaient prévus se voir à Londres ou à Paris au dernier trimestre de cette année ne se rencontreront finalement qu'au cours de l'année prochaine. C'est seulement alors que les investisseurs étrangers seront formellement encouragés à venir au pays. Mais à condition, encore une fois, que le gouvernement passe avec succès les tests de la FEC. (...) À cause des attermoissements et des indécisions présidentielles, le pays a déjà perdu un an et demi. Il lui est donc donné six mois pour se rattraper et pour se repêcher. (...) Osons espérer qu'au bout de deux ans de présidence, il aura trouvé sa voie ».

« **Avec les termes appropriés à ce genre d'institution, le FMI a noté que tout va mal et qu'il faut faire des efforts** », écrit **Tribune**. « Pas besoin d'être un expert du FMI pour savoir et constater que tout se détériore à Madagascar. Le bon sens et le vécu quotidien suffit largement mais heureusement que le FMI était là pour renchéir ce que nous savons et ressassé déjà », ironise le site. Le FMI, dans des propos mesurés dont il a le secret, indique, doux euphémisme, que « l'environnement économique demeure difficile ».

24/09 - Une conférence des bailleurs en deux parties masquant le nouveau retard pris dans les négociations avec le FMI. Le ministre des finances et du budget annonce que la conférence prévue en novembre devrait avoir lieu dès octobre à Lima, en marge des assemblées annuelles de la Banque mondiale et du FMI. Cette rencontre de Lima ne devrait pourtant réunir que les bailleurs traditionnels. Son objectif, selon le représentant résident du FMI à Madagascar, est de « confirmer l'engagement ferme des partenaires à mobiliser et débloquer rapidement les instruments financiers immédiatement disponibles pour 2016 ». Pour réunir aussi bien les bailleurs traditionnels et non-traditionnels que le secteur privé, il faudra attendre 2016, lorsque la Grande île aura conclu l'accord de Facilité élargie de crédit (FEC) avec le FMI. Cette deuxième conférence consisterait alors à « encourager les investissements étrangers dans le pays ». Avec un éventuel feu vert du FMI en 2016, les investisseurs devraient avoir une meilleure visibilité de la situation politique et des réformes engagées par les autorités. Pour l'instant, Madagascar se trouve encore dans une situation politique et économique incertaine, conclut **L'Express**.

10/09 - La BAD fait part de son insatisfaction pour le non-respect des échéances de règlement des dettes malgaches. « Le gouvernement paie les dettes mais avec un certain retard », a déploré le représentant-résident de la BAD lors d'un atelier portant sur l'examen du portefeuille de ses opérations à Madagascar

⁷ Cf. Blog Justmad - <http://p3.storage.canalblog.com/39/60/448497/106524135.pdf>
Voir aussi « Mérite-t-on vraiment l'aide internationale ? » - Tribune du 24/09/15 - <http://p1.storage.canalblog.com/16/02/448497/106543791.pdf>

au titre de l'année 2015. Gervais François Rakotoarimanana, ministre des finances et du budget, reconnaît l'existence de ces retards. Il annonce la mise en place d'un comité de suivi pour surveiller la réalisation des projets et veiller à la bonne gestion des budgets alloués. La BAD a déjà réservé 305 millions de dollars pour Madagascar mais le déblocage de cette aide dépend du renforcement du contrôle des dépenses. Il s'agit de faire en sorte que les allocations qui devraient revenir à Madagascar ne soient pas affectées à d'autres pays, met en garde le représentant de la BAD.

29/09 - La BAD attribue un prêt au gouvernement d'un montant de 10,95 millions de dollars pour soutenir les activités de promotion des investissements. Ce projet s'étale sur trois ans et demi et son objectif final est de créer des emplois. Le représentant de la BAD a souligné que la longue période de crise de 2009 à 2014 a affecté les bases de l'économie ainsi que les capacités de réponse de l'État et du secteur privé aux préoccupations de la population en matière, d'emploi, de productivité agricole et de sécurité alimentaire. Il a aussi noté que les investisseurs se montrent encore très frileux en raison des incertitudes suscitées par l'environnement des affaires. Le niveau de crédit bancaire à l'économie demeure très faible. Quant aux investissements directs étrangers (IDE), ils sont marqués par une forte volatilité liée principalement au climat politique. L'industrie textile est l'un des secteurs visés par ce projet. La Banque n'a pas manqué de souligner qu'elle attend du gouvernement malgache une prise de responsabilité sur ce dossier. Elle invite de pouvoir à solutionner le problème des arriérés de remboursement de TVA qui pénalise les entreprises.

11/09 - Les dettes envers la Russie contractées sous la 11^{ème} République seront converties en fonds en faveur de trois secteurs prioritaires, pour un montant de 89 millions de dollars sur 10 ans. Bénéficiaires, les secteurs de l'énergie, de l'éducation et de la santé. Le gouvernement malgache proposera des projets de développement, qui seront soumis à la Fédération de Russie pour avis de non-objection.

11/09 - Banque mondiale : bilan économique décevant pour le premier semestre 2015. « *Le pays est en train de manquer les objectifs de croissance fixés en début d'année* », lit-on notamment dans sa dernière note de conjoncture⁸. « *Le bilan économique du premier semestre est assez décevant tant au niveau global que local* ». Madagascar a suivi la tendance baissière au niveau mondial. La Banque constate en outre que « *l'impact du contexte mondial sur l'économie malgache a été aggravé par les perturbations météorologiques, politiques et sociales au niveau local* », citant notamment le passage de cyclones en début d'année, qui ont endommagé des surfaces agricoles estimées à 12 000 ha et de nombreuses infrastructures. Le coût de ces dégâts est estimé à 119 millions de dollars. La valeur des exportations a baissé à cause de la faiblesse des prix des marchandises sur le marché international. Le taux d'inflation s'est accéléré à partir du début de 2015 et s'est établi à 7,6 % en juin, en glissement annuel. La hausse des prix touche l'ensemble des couches de la population, mais affecte de manière plus importante les plus pauvres. Les dépenses en personnel ont absorbé une proportion importante et croissante des recettes budgétaires de l'État au cours de ces dernières années. Par conséquent, les ressources restantes pour financer le fonctionnement adéquat de l'administration et les programmes de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté sont limitées. Le problème est attribué à la faiblesse des ressources de l'État, entraînant à son tour une restriction des dépenses totales que l'État peut engager. La conjoncture politique est également à l'origine des mauvaises performances de la Grande île, note la BM. Des signes de relance sont cependant perceptibles, notamment au niveau de la collecte des recettes fiscales. Les réformes engagées commencent à porter leur fruit. Mais « *l'amélioration de la gouvernance des institutions faciliterait l'accès aux finances extérieures sous forme de dons ou d'emprunts* », lit-on en conclusion.

17/09 - La France verse la seconde tranche de l'aide budgétaire d'un montant de 10 millions d'euros. Conformément aux échanges qui ont eu lieu à Paris le 5 septembre entre les premiers ministres français et malgache, ce versement s'inscrit dans le cadre de la convention de 40 millions d'euros signée en novembre 2014 par Madagascar et le gouvernement français via l'AFD. Il fait suite à un premier versement de 20 millions d'euros en début d'année 2015. Ce prêt doit permettre de desserrer la contrainte de trésorerie en favorisant la mise en œuvre de budgets à forts impacts sociaux comme la santé et l'éducation. Il libère également un espace budgétaire participant au désendettement de l'État, au bénéfice de la reprise des activités économiques. La France fait partie des rares partenaires bilatéraux de la Grande île qui contribuent à l'aide budgétaire aux côtés, entre autres, des partenaires multilatéraux comme la Banque mondiale, la BAD et l'UE. En janvier 2009, tous ces partenaires avaient décidé de suspendre l'octroi des aides budgétaires suite aux recommandations du FMI. Les aides budgétaires n'ont effectivement repris qu'après le retour à l'ordre constitutionnel en 2014.

20/09 – Grâce à un appui de la Banque mondiale, Madagascar ambitionne de réduire jusqu'à 15 % la proportion de personnes en situation d'extrême pauvreté grâce à une nouvelle « politique nationale

⁸ Cf. Blog Justmad - <http://p6.storage.canalblog.com/62/47/448497/106303614.pdf>

de protection sociale » (PNPS). La PNPS cible 750.000 pauvres extrêmes, d'ici quatre ans, à travers un « *projet filets sociaux de sécurité* » (FSS). 52 % des malgaches sont en situation d'extrême pauvreté. La Banque mondiale finance à hauteur de 40 millions de dollars le FSS qui est mise en œuvre dans un premier temps dans cinq régions rurales sur une période de 3 ans.

22/09 - Programme Maritime Security (MASE) financé à hauteur de 36,7 millions d'euros par l'UE : faire de l'océan Indien une zone sans terrorisme. Il consiste à lutter contre les dangers maritimes et les crimes transfrontaliers ou transnationaux telle la piraterie qui a en son temps régné dans la partie nord-ouest de l'océan Indien ; aujourd'hui, la lutte concerne les trafics de bois de rose, de produits de la pêche, de drogue, d'ivoire, les trafics d'hommes et surtout, ces temps-ci, le trafic de charbon de bois. Ce dernier est aujourd'hui dans la ligne de mire de la communauté internationale car il serait source de financement des actes terroristes en Somalie. Les pays concernés se sont retrouvés à Antananarivo avec la COI pour faire le point sur l'avancement de ce programme, échanger les expériences et se coordonner. La réunion devait notamment définir les conditions de mise en place du Centre de fusion d'informations maritimes (CFIM), qui sera implanté dans la Grande île.

► Monde des affaires

01/09 - Le chef du gouvernement, Jean Ravelonarivo, a approché le journaliste Rocco Rasoanaivo afin de le convaincre de diriger le groupe de presse qu'il veut créer, révèle *La LOI*. Ce dernier était jusqu'il y a peu directeur de publication du quotidien *La Nation*. Le premier ministre a déjà racheté en avril *Radio Feon'ny Vahoaka* (RVF), première station privée du pays créée en 1991. Cette radio est en essai technique depuis fin août, après plusieurs années d'absence des ondes.

03/09 - Marc Ravalomanana s'est rendu au Magro d'Ankorondrano pour superviser les travaux de réhabilitation du site sur lequel se trouvent les ruines du magasin Tiko victime d'un incendie et de pillages durant les événements de janvier 2009. Le fondateur du groupe a envoyé une lettre à Hery Rajaonariampianina pour lui faire part de sa volonté de régler les arriérés fiscaux et douaniers qui s'élèvent à 200 milliards Ar mais il exige que Tiko soit indemnisé pour les dommages subis. Or le moment, cette indemnisation prévue par la feuille de route de sortie de crise semble être incertaine étant donné que le fonds de solidarité qui devrait être financé par la communauté internationale n'est pas encore effectif.

Lors de cette visite, Marc Ravalomanana a déclaré que la réouverture de Tiko s'inscrit dans l'esprit des décisions de la dernière réunion de la SADC visant à encourager l'industrialisation des pays membres, ajoutant que le groupe créera de la valeur ajoutée et contribuera à la réalisation du PND. L'ancien président affirme avoir reçu le soutien de nombreux partenaires étrangers. Depuis quelques semaines, les sorties de l'ancien chef de l'État se concentrent sur la relance de sa société et de ses filiales. La réouverture de Tiko est une condition systématiquement mise en avant par l'ancien exilé pour conditionner sa collaboration avec le pouvoir. Reste, estime-t-on, que les ambitions présidentielles de Marc Ravalomanana pourraient handicaper le redémarrage du groupe dont la bonne image auprès des consommateurs pourrait faire de l'ombre aux tenants du pouvoir. Pour mémoire, le Tiko avait créé près de 13 000 emplois avant la crise de 2009.

Le terrain d'Ankorondrano où ont été érigés certains bâtiments de Magro appartiendrait encore à la CCI d'Antananarivo. Tiko n'en serait que le locataire, suite à la signature d'un bail emphytéotique. Mais suite à un litige ayant opposé les deux parties et concernant la teneur de ce contrat, le tribunal de commerce d'Antananarivo a donné gain de cause à la CCI d'Antananarivo en mars 2011. Marc Ravalomanana a déclaré que cette décision de justice « *a été prise par un régime illégal* ».

20/09 - Marc Ravalomanana en déplacement au Danemark. Un voyage qui s'inscrirait dans le cadre de l'achat de matériels pour la relance des activités de Tiko. Il était accompagné de son fils Tojo qui assurerait la relève de son père à la tête du groupe. Il s'est rendu ensuite à Séoul, accompagné par le député TIM Guy Rivo Randrianarisoa, puis à Paris où il a eu une rencontre avec la diaspora.

23/09 - Marc Ravalomanana menace de créer une nouvelle société si l'État tarde à accorder la réouverture de Tiko. « *Les partenaires sont déjà prêts à démonter deux ou trois usines pour être envoyées à Madagascar. La nouvelle société portera un nouveau nom, comme Miko, par exemple et on verra qui sera le perdant* », a-t-il lancé. « *Je vais tout faire pour parler du cas de Tiko au FMI et à la délégation de la SADC qui sont à Madagascar* », a-t-il averti. Le dossier pourrait peser dans la balance dans le cadre des négociations avec les bailleurs de fonds. Tiko, qui a été le fleuron de l'industrie malgache avant sa fermeture, pourrait apporter beaucoup dans la relance tant attendue de la croissance, estime *L'Express*.

15/09 - « Alliance Vanille » : les compagnies aériennes Air Austral, Air Madagascar, Air Mauritius, Air Seychelles et Air Inter-Iles pour l'Union des Comores, devraient signer le 22 septembre un accord de coopération créant l'« *Alliance Vanille* » dont l'objectif est d'améliorer la compétitivité régionale par le renforcement de l'offre touristique, le développement du trafic, la facilitation des affaires et l'accroissement des échanges

commerciaux dans l'océan Indien. Les tarifs aériens entre certaines îles sont réputés les plus onéreux au monde, notamment entre Maurice et la Réunion. L'« *Alliance Vanille* » offre plus de 50 destinations opérées par plus de 40 avions, emploie près de 6 000 salariés et participe au transport de plus de 3 millions de passagers par an. Jean-Claude de l'Estrac, secrétaire général de la COI, envisage à terme la création d'une compagnie low cost régionale qui pourrait drainer 200 000 touristes supplémentaires par an vers l'Indianocéanie, avec 10 emplois nouveaux pour 100 passagers additionnels. *Le Daily* s'interroge sur la capacité d'Air Madagascar à tenir son rang dans cette nouvelle alliance, du fait de la situation de son parc d'aéronefs plombé par des pannes à répétition et de son maintien sur la liste noire de l'UE.

21/09 - Pose de la première pierre d'une usine bâtie près de Toamasina par le leader mondial des arômes et des parfums, l'entreprise suisse Givaudan. Le projet Natema, sous agrément d'entreprise franche, a pour but de produire pour l'exportation des molécules d'eugénoles à partir de clous de girofle. La valeur de la production annuelle se chiffrera à plusieurs centaines de millions de dollars. Le groupe Givaudan dégage un chiffre d'affaires annuel d'environ 4 milliards de dollars et détient 25 % des parts de marché du secteur.

23/09 - Selon *La Gazette*, le ministère de l'intérieur aurait permis l'installation de plus de 2 000 mosquées dans tout le pays. Le quotidien s'interroge sur les sources de financement de ces implantations et redoute l'implantation à Madagascar d'un islamisme radical qui n'aurait rien à voir avec l'islam implanté dans la Grande île depuis des siècles. La dimension géostratégique et économique de cette expansion ne doit pas être sous-estimée. **La finance islamique aurait en particulier un avenir prometteur**, si l'on en croit la société islamique pour le développement du secteur privé (SID) qui a publié récemment un rapport à Johannesburg. Il avance que la finance islamique peut agir comme catalyseur dans la mobilisation de ressources financières, notamment pour le financement des infrastructures et l'industrialisation.

29/09 - Morosité des milieux d'affaire américains. Pour le président de la Chambre de commerce américaine à Madagascar, la vague d'espoir soulevée par l'élection présidentielle de 2014 et par le retour à l'ordre constitutionnel ne semble pas avoir duré. « *Le sentiment d'optimisme s'est dissipé petit à petit pour arriver à un climat de morosité économique généralisé* », a-t-il souligné. La pénurie de devises, la dépréciation de l'Ariary, les tentatives de déchéance du chef de l'État et les délestages sont, entre autres, présentés comme étant les causes de cette situation.

29/09 - La première Zone économique spéciale (ZES) est prête à Tolagnaro (projet Ehoala Parc). Les Mauriciens sont parmi les premiers à s'intéresser aux opportunités offertes par cet espace. Le projet a une portée régionale, entrant dans la vision de faire de Madagascar le grenier de l'océan Indien. Les ZES sont des sortes de zones franches mais à une échelle plus vaste, pouvant atteindre des dizaines jusqu'à des centaines d'hectares. Contrairement aux zones franches qui sont habituellement consacrées à une activité unique comme le textile, les ZES pourront abriter des activités multiples. Des efforts seront entrepris pour faire en sorte que les ZES soient implantées à proximité d'un port. Avec la vision régionale que la Grande île partage avec Maurice et l'ensemble des pays de l'océan Indien, les ZES devraient être essentiellement à vocation agroalimentaire. Plusieurs bailleurs de fonds sont en faveur de ce choix. Les fonds annoncés s'élèvent à 18 millions d'euros pour l'UE, 54 millions de dollars pour la FIDA - touchant 25 000 ha de terres cultivables -, 625 millions de dollars pour la BAD. Une autre ZES pourrait voir le jour bientôt dans la région de Toliara.

30/09 - Le nombre d'emplois directs créés à la suite du retour de Madagascar dans l'Agoa en progression. Les entreprises franches du textile exportant aux États-Unis génèrent à ce jour près de 31 000 emplois. Seules 9 entreprises sur les 22 éligibles effectuent des exportations. Certaines n'ont pas pu exporter car leur offre ne satisfait pas aux exigences du client, surtout en termes de qualité. Depuis 2010, le secteur textile a supprimé plus de 40 000 emplois directs et plus de 100 000 emplois induits suite à la non-éligibilité de Madagascar à l'Agoa.

► Les difficultés des entreprises nationales : Jirama, Air Madagascar

02/09 - Soupçons de corruption à la Jirama : sept personnes, dont l'ancien directeur général, entendues par la justice. En juillet déjà, des auditions ont eu lieu à la suite d'enquêtes menées par le Bianco. Plusieurs affaires sont traitées, avec à chaque fois plusieurs millions d'euros en jeu. Conflit d'intérêts, détournement de deniers de publics, prise d'avantages injustifiés... La liste dressée par les enquêteurs est longue, rappelle *RFI*. Le Bureau anti-corruption a traité plusieurs dossiers qui ont ensuite été remis aux magistrats. L'audience qui vient de se tenir portait sur des contrats d'entretien de groupes électrogènes, contrats attribués pour près d'un million d'euros à une société appartenant à un ancien membre du conseil d'administration. Les personnes concernées sont en liberté mais de nouvelles convocations sont émises pour les semaines à venir. La liste des personnalités auditionnées n'a pas été dévoilée. Un audit sur les

contrats et appels d'offres est annoncé depuis plusieurs mois, il fait partie des revendications du personnel actuellement en grève et qui demande le départ des dirigeants. Nul doute, estime *L'Express*, que la Jirama figurera parmi les sujets épineux que l'État sera contraint d'aborder avec la délégation du FMI attendue ce mois-ci. Tout comme le dossier brûlant des trafics de bois précieux et autres ressources naturelles.

07/09 - Jirama : cinq leaders de la grève convoqués à la brigade des recherches criminelles. Le motif de convocation serait lié à la découverte d'une bombe artisanale au siège de la société. L'engin a été découvert durant un meeting qui se tenait dans les locaux, interrompant la manifestation. Le mouvement s'est par la suite radicalisé, les grévistes exigeant le départ de l'équipe dirigeante. Les grévistes estiment que la convocation de leurs leaders s'apparente à de l'intimidation. Ils affirment qu'il s'agit d'un coup monté : soit la bombe artisanale n'a jamais existé, soit elle a été posée sur les lieux par des individus malveillants désireux de casser la grève, de discréditer les manifestants et de les faire accuser de fomenter un attentat. *La Gazette* déplore que cette découverte n'ait donné lieu à aucune enquête judiciaire. Les sites de la Jirama sont désormais interdits à toutes manifestations.

Les éléments de l'Emmo/Reg ont dispersé les grévistes de la Jirama à coup de grenades lacrymogènes pour leur interdire l'accès aux locaux d'une agence locale de la capitale dont l'entrée avait été bouclée par les forces de l'ordre.

08/09 - La société Enelec a décidé d'interrompre la fourniture d'électricité à la ville d'Antsiranana et ses environs. La décision serait liée à l'existence de plusieurs milliards d'Ariary d'arriérés de l'État envers cette société privée. Asphyxiée, l'entreprise a choisi la solution extrême en mettant ses groupes à l'arrêt. Le ministre de l'énergie a signé une lettre de réquisition des groupes électrogènes de l'entreprise mais ses cadres locaux font de la résistance et attendent des instructions de leur direction. Le contrat entre Enelec et la Jirama pour l'approvisionnement en électricité de la ville a également expiré le 31 août dernier et n'a pas été renouvelé. Le directeur général de l'entreprise publique est invisible et refuse de sortir de son mutisme depuis plusieurs semaines.

10/09 - L'intersyndicale des employés de la Jirama critique le choix du recours massif aux centrales à gazole pour résoudre le problème des délestages. La signature de nouveaux contrats vient d'être annoncée par la direction, une option qui ne ferait qu'aggraver les pertes que la société subit déjà avec l'utilisation des actuelles centrales au gazole. Les syndicats critiquent en outre le fait que la décision ait été prise sans avoir au préalable réalisé l'audit des contrats en cours qui comporteraient de nombreuses zones d'ombre. La Jirama est accusée de parer au plus pressé (ces centrales à gazole peuvent être installées dans des délais très courts) et de se lancer dans une fuite en avant qui va plomber encore un peu plus les comptes de la société, qui ne parient déjà plus à honorer les factures de ses fournisseurs

11/09 - La directrice commerciale de la Jirama, Razafindranaivo Andrianariseheno, s'exprime sur les difficultés de la société. Selon son diagnostic, les difficultés rencontrées sont dues à des problèmes matériels et d'équipements, aux pertes cumulées de la société depuis de nombreuses années, ainsi qu'au manque à gagner causé par les vols perpétrés par des membres du personnel et par la clientèle. Ces vols sont estimés mensuellement à près de 10 milliards Ar, soit le tiers des pertes cumulées. Techniquement, sur une production estimée à 120 millions de kWh par mois, la Jirama perd 40 millions de kWh. La société survit actuellement sur les emprunts contractés. Elle doit 630 milliards Ar à l'Etat, lequel lui doit 4 mois de consommation, soit 140 milliards Ar. Une perte de plus de 200 Ar par kWh est enregistrée sur les produits vendus, soit le tiers du prix de revient. Le redressement financier de la société nécessite près de 10 millions de dollars. Avec l'ensemble de ses fournisseurs privés, la Jirama n'arrive à produire que 160 000 kWh alors que les besoins s'élèvent à 205 000 kWh, d'où la nécessité des délestages.

17/09 - Échec de la médiation à la Jirama. Le Conseil d'arbitrage se déclare incompétent pour trancher le différend entre l'intersyndicale et l'Etat concernant le contrat de concession attribué à la société américaine Symbion Power pour la réhabilitation de la centrale de Mandroseza. Quatre points de blocage attendent encore la médiation. La réhabilitation des groupes de la Jirama, en panne dans tout le pays, figure parmi ces quatre points. « 177 groupes demeurent en panne. Nous avons toujours avancé que les techniciens de la Jirama pouvaient en assurer la réparation. Nous avons besoin de 37 milliards d'Ariary pour ces travaux », affirme un membre de l'intersyndicale. Les autres points portent sur l'audit des contrats et la gestion de la Jirama. Les grévistes réclament en outre la démission des responsables de la direction générale.

19/09 - Le leader de l'intersyndicale de la Jirama et président du comité d'entreprise, Oliva Andrianalimanana, placé en détention préventive, ainsi que l'informaticien du centre médico-social. Ce mandat d'arrêt fait suite à une plainte déposée par la direction pour faute professionnelle, abus de confiance et réduction volontaire du rendement de la société. En cause, l'usage de faux documents relatifs à des ayant droit à la couverture sanitaire de la Jirama. Une source auprès de la direction précise que ce mandat d'arrêt n'a aucun lien avec le mouvement de grève ni avec l'affaire de bombe artisanale découverte au siège d'une

agence. Le mouvement de grève se poursuit et pourrait gagner en intensité après l'annonce de ces poursuites. Le procès devrait se tenir au mois de novembre. « *De deux choses l'une : ou l'employé en question a commis l'acte qu'on lui reproche, ou les dossiers en question soient montés de toute pièce pour mettre le bâton dans les roues des grévistes* », écrit Ma-TV. Tribune partage ces interrogations et rapporte ces commentaires : « *une mise à jour d'un dossier compromettant contre un leader syndical ou un opposant n'est pas chose nouvelle pour les tenants d'un régime en difficulté. Si le dossier n'existe pas, on le crée ; et dans le cas où il existe, c'est tant mieux* ».

25/09 - L'intersyndicale de la Jirama met fin à la grève commencée il y a plus d'un mois. Elle prend acte du fait que les parties en conflit ont été déboutées par le Conseil d'arbitrage, sans possibilité de recours. Son porte-parole souligne en outre que si l'affaire pour laquelle le leader syndical Oliva Andrianalimnana a été incarcéré n'a trait qu'à sa personne et se révèle sans lien avec les revendications du personnel le mouvement ne peut qu'exiger une mise en liberté provisoire en attendant le procès qui doit se tenir le 11 novembre. La direction venait d'annoncer que les employés grévistes ne toucheraient pas leur salaire.

01/09 - Hery Rajaonarimampianina évoque la nécessité de l'ouverture du ciel pour Madagascar. La compagnie nationale se prépare pour l'Open Sky. Le projet figure dans le catalogue des mesures attendues pour la relance et le développement du tourisme, dont les résultats sont en berne. La recherche d'un partenariat est l'une des mesures que la compagnie se doit d'adopter mais il reste à connaître quelle sera l'option retenue par l'Etat, actionnaire principal, fait remarquer un économiste. La question se pose également de savoir si Air Madagascar pourra préserver son monopole sur les lignes intérieures. Des compagnies étrangères comme Emirates et Etihad, qui opèrent déjà aux Seychelles et à Maurice, ont déjà montré leur intérêt pour l'ouverture du ciel malgache. Air Madagascar aura du mal à défendre ses intérêts face à ces mastodontes à la santé florissante. Côté hébergement, il est capital également de se préoccuper de l'implantation d'hôtels répondant aux normes internationales. En tout état de cause, l'Open Sky nécessiterait au préalable que les aéroports malgaches soient mis aux normes internationales. Une compagnie aérienne privée, Madagasikara Airways, est sur les rangs pour desservir dans un premier temps Sainte-Marie et la côte Est.

19/09 - Air Madagascar ne sortira pas de l'annexe B cette année, selon Eric Köhler, membre du conseil d'administration. La dernière mise à jour de cette liste noire par la Commission européenne au mois de juin enregistre néanmoins une amélioration par rapport aux défaillances constatées. Le ministre des transports affirme même que la compagnie a atteint le niveau minimum de conformité par rapport aux critères fixés. L'annexe B est la liste des compagnies qui font l'objet de restriction et non d'interdiction totale d'exploitation en Europe. Les pays membres vérifient les défaillances de toutes les compagnies qui opèrent dans le ciel européen. La compagnie malgache, sanctionnée depuis 2011, a été évaluée en vain à huit reprises. Une situation qui pénalise lourdement ses comptes puisqu'elle doit louer un appareil pour desservir des destinations européennes. La nomination du nouveau directeur général se fait attendre. Il aura la lourde charge de redresser la compagnie, de trouver un consensus avec ses personnels et de rechercher des partenaires stratégiques.

► Crise universitaire, violence policière

01/09 - Les forces de l'ordre accusées de violence contre un leader étudiant de l'université d'Antananarivo, Jean-Pierre Randrianamboarina. Après l'avoir roué de coups de pieds et bastonné, elles l'ont traîné sur la chaussée pour le hisser sous les sièges démontables d'un pickup. L'étudiant a été conduit dans un camp de la gendarmerie où il aurait reçu des soins nécessités par son état. Les forces de l'ordre accusent les manifestants de les avoir caillassés et d'avoir mis le feu à des broussailles dans l'enceinte du campus. Les grévistes protestent contre la prolongation de la grève des enseignants-chercheurs et la menace d'une année blanche. Le leader malmené avait déjà été interpellé par les forces de l'ordre au cours des jours précédents. La presse et les réseaux sociaux pointent du doigt un usage disproportionné de la force à son encontre. La situation reste très tendue dans les universités publiques du pays. Les enseignants-chercheurs du Secs campent sur leurs positions et attendront la mi-septembre pour décider d'une reprise des cours permettant d'achever l'année universitaire 2013/2014.

02/09 - « Il n'y a eu aucune violence. Les forces de l'ordre ont agi dans le respect de la légalité et conformément à ce que l'on apprend dans les formations pour le maintien de l'ordre », affirme le commandant de la circonscription interrégionale de la gendarmerie, le général Rakotomahanina Florens. « *L'étudiant a fait de la résistance* », ajoute-t-il pour justifier l'interpellation musclée dont les images ont été abondamment diffusées sur les réseaux sociaux. Les défenseurs des droits de l'homme sont unanimes pour condamner ces brutalités policières contre un étudiant sans défense. Ils dénoncent le silence des responsables politiques et exigent l'ouverture d'une enquête. Le Seces annonce qu'il va porter plainte contre

les forces de l'ordre. Le syndicat rappelle que celles-ci ont une nouvelle fois violé la franchise universitaire en intervenant sur le campus.

Jean-Pierre Randrianamboarina a été conduit au tribunal où il devra répondre à certain nombre d'accusations : attroupement sans autorisation, provocation des forces de l'ordre dans l'exercice de leurs fonctions, pillages, atteinte à la sûreté de l'Etat. Examiné par des médecins à l'hôpital HJRA, il présenterait plusieurs traumatismes qui l'empêchent de se mouvoir. Le jugement sera rendu le 4 septembre. Des avocats, non commis d'office et non rémunérés, se sont présentés d'eux-mêmes à la barre. « *La cour ne devrait pas être insensible au puissant courant de sympathie provoqué par le martyr de ce jeune étudiant* », écrit *La Gazette*, qui anticipe une décision de relaxe en raison de « *l'inconsistance du dossier d'accusation, de l'absence de preuves et de témoins, de la légèreté des charges* ».

03/09 - L'ambassade des Etats-Unis dénonce les violences perpétrées par les forces de l'ordre sur l'étudiant Jean-Pierre Randrianamboarina et recommande l'ouverture d'une enquête pour éviter que de tels incidents se reproduisent durant les procédures d'arrestation.

La vice-présidente de l'Assemblée nationale, Me Hanitra Razafimanantsoa, souligne que cette arrestation musclée « *ne respecte pas la législation en vigueur et encore moins les droits de l'homme* ». Le ministre Rivo Rakotovoao, président du parti HVM, qui assure l'intérim du premier ministre, qualifie ces événements de « *honte pour la nation* ». Toutefois, pour éviter de prendre parti, il a pris soin de pointer du doigt à la fois les éléments de la gendarmerie qui, selon ses dires, « *n'ont pas su résister à la provocation des étudiants* », et les étudiants et enseignants-chercheurs qui, d'après lui, s'entêtent dans leurs revendications « *bien que l'Etat ait déjà fait des efforts* ». Pour *L'Express*, l'exécutif semble hésiter à demander des comptes aux forces de l'ordre, préférant se retrancher derrière les procédures qui pourraient être déclenchées en interne. Des citoyens et membres de partis politiques s'insurgent contre le silence des « *Raiamandreny mijoro* » et des religieux du FFKM. Ils s'indignent devant la recrudescence des violences, rapt et meurtres qui sont une insulte aux valeurs traditionnelles défendues par les notables et les Eglises.

L'association « Dis-Moi »⁹ (Droits humains dans l'océan Indien] dénonce les violences exercées par les forces de l'ordre sur Jean-Pierre Randrianamboarina. Dans un communiqué elle déclare : « *Contrairement à ce qu'ont déclaré certains membres des forces de l'ordre dans les médias, le traitement réservé à Jean-Pierre Randrianamboarina n'a rien de légal. Dans l'exercice de ses fonctions, le policier ou le gendarme peut être amené à faire usage de la force mais il doit respecter des paramètres précis et utiliser une force proportionnelle à celle engagée par ceux qui enfreignent la loi et à la situation* » rappelle Lindley Couronne, directeur de Dis-Moi. « *Son rôle se cantonne à arrêter celui ou celle qui enfreint les règles de droit ou menace la paix et l'ordre public. Ce n'est pas lui qui décide des sanctions à appliquer. Même le pire des criminels doit être arrêté sans violence s'il ne résiste pas à son arrestation* ». Ces principes sont garantis par des textes et conventions signés par Madagascar, notamment la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ratifiée par l'Etat malgache en 2005. (...) Les autorités malgaches doivent rapidement ouvrir une enquête publique et transparente sur ces événements. Les policiers et gendarmes sont les premiers défenseurs des droits humains : leur travail de protection et d'enquête doit garantir à chaque citoyen le respect de ses droits et de sa sécurité. Lorsque les forces de l'ordre commettent des brutalités et des tortures, c'est la société toute entière qui est menacée. Les autorités malgaches ne doivent montrer aucune tolérance face à ces comportements ».

04/09 - Le commandant de la gendarmerie nationale, le général François Rodin Rakoto, annonce l'ouverture d'une enquête sur l'affaire Jean-Pierre Randrianamboarina. Il admet que certains éléments de l'Emmo/Reg ont pu faire preuve de violence excessive à l'endroit de l'étudiant mais nie l'emploi d'un pistolet taser. Durant une conférence de presse de plus d'une heure, il a timidement reconnu que quelques-uns des éléments ayant procédé à l'arrestation du manifestant ont dépassé les bornes. « *Il a été dit que nos hommes ont manqué de retenue. Oui, il y a eu ceux qui n'en ont pas eu, mais aussi d'autres qui ont su maîtriser leurs nerfs* », a déclaré le général Rakoto, ajoutant que cela pourrait être causé par la fatigue et l'énerverment dû aux insultes et provocations de la part des étudiants. « *L'enquête déterminera la part de responsabilité de chaque partie et qui ont réellement enfreint la loi (...)* Mais soyez-en certain, s'il est prouvé qu'il y a eu des éléments qui ont dépassé les bornes, nous n'hésiterons pas à prendre les mesures en conséquence », argüe-t-il, indiquant au passage : « *Chaque année, plus de trois cents gendarmes sont limogés pour mauvaise conduite, sans parler de ceux jetés en prison* ». Les propos du général Rakoto contredisent ceux tenus par le général Florens Rakotomahanina, commandant de la CIRGN, qui a soutenu, soucieux

⁹ Fondée en 2012 à l'île Maurice, Dis-Moi (Droits humains-Océan Indien) est une organisation non-gouvernementale qui a pour mission de promouvoir la culture des droits humains dans les îles du Sud-Ouest de l'océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Site web : <http://www.dismoi.org>
Dis-moi a pris la suite de la section mauricienne d'Amnesty International, qui a été dissoute.
Lire le communiqué : <http://p5.storage.canalblog.com/56/12/448497/106212906.pdf>

semble-t-il de préserver la cohésion de ses troupes, que ses hommes ont scrupuleusement respecté la loi et agi comme il le fallait : « *La cohésion du groupe risque de voler en éclat si je venais à livrer mes hommes et ne plus les protéger* », admet-t-il.

05/09 - Six mois de prison avec sursis pour Jean-Pierre Randrianamboarina. Contrairement à l'attente de sa famille et de ses avocats, il n'a pas été relaxé. Me Willy Razafinjato, l'un de ses avocats, annonce qu'il va faire appel. L'étudiant a fait savoir qu'il portera plainte contre les militaires qui l'ont brutalisé. Le verdict a créé un regain de tension sur le campus. De nouveaux affrontements se sont produits entre étudiants et forces de l'ordre.

Bavures des forces de l'ordre : recadrage timide par le chef de l'Etat. « *Il ne faut pas confondre usage de la force avec violence. La violence est interdite, il y a eu des excès. Nous devons en tirer des leçons* », déclare-t-il, faisant visiblement plus allusion aux incidents qui se sont produits à l'université qu'aux exactions commises par les forces de l'ordre dans le cadre de l'opération « *Fahalemana* ». Hery Rajaonarimampianina n'a pas parlé de sanctions, donnant l'impression de laisser le soin d'en décider à la hiérarchie militaire. « *Tous les responsables se sont déjà exprimés, alors voyons ce qu'il en suivra* », lance-t-il.

08/09 - Le secrétaire d'Etat à la gendarmerie, le général Paza, admet que le comportement de certains éléments est néfaste à l'image du corps. Des directives ont été données pour que les acteurs de ces violences soient punis. Le général a réitéré auprès de ses responsables provinciaux l'impérieuse nécessité de se maîtriser et de ne pas tomber dans la facilité en répondant aux provocations par la violence.

12/09 - Une tête tombe au sein de la gendarmerie après la violence sur l'étudiant Jean-Pierre Randrianamboarina. Le chef d'escadron Faniry Randriamahery a été démis de ses fonctions après avoir été aux commandes de cette compagnie pendant un peu moins d'un an mais il n'était pas sur le terrain au moment des faits. *Midi* s'étonne que la sanction frappe un subalterne alors que le général Florens Rakotomahanina, premier responsable de la gendarmerie à Antananarivo, n'a pas été inquiété, pas plus que les 12 gendarmes directement concernés par ces violences.

16/09 - Le leader de la grève estudiantine, Jean-Pierre Randrianamboarina, a décidé de porter plainte contre les forces de l'ordre. *Midi* écrit : « *le commissariat central aurait refusé de traiter l'affaire à cause de l'existence d'un protocole d'accord établi entre la gendarmerie et la police nationale. C'est pourquoi, les étudiants ont décidé de déposer directement une plainte au parquet. Il serait même question de déposer une requête auprès de la Cour internationale de justice* ». Le commandant de la gendarmerie nationale qui s'est engagé à prendre en charge le règlement des frais médicaux engagés par l'étudiant n'aurait pas tenu parole. Les étudiants ont également décidé d'interpeller la communauté internationale pour dénoncer le non-respect des droits de l'homme et de la liberté d'expression, ainsi que la violation de la franchise universitaire. Une demande d'audience a été déposée auprès de la représentante résidente du Système des Nations unies, ainsi qu'auprès de diverses représentations diplomatiques.

01/09 - La Conférence des présidents ou recteurs d'institutions de l'enseignement supérieur (Copries) décrète la reprise des cours dans les six universités, institutions et écoles supérieures. « *La reprise des enseignements doit être effective à partir du 1er septembre dans les établissements concernés, afin de permettre la finalisation de l'année universitaire. À cet effet, des mesures adéquates seront prises* », stipule le communiqué du Copries. Celle-ci reconnaît l'effort consenti par le gouvernement qui a adopté juillet la nouvelle grille indiciaire revendiquée par le Seces. La Conférence appelle les chefs de départements à appliquer cette résolution tout en respectant le statut des enseignants-chercheurs, relatif à la liberté académique et à la franchise universitaire. La ministre de l'enseignement supérieur, Rasoazanana Marie Monique, soupçonne les grévistes de manipulation politique. Dans un communiqué le Seces rejette l'appel à la reprise du travail lancé par le Copries, dans l'attente d'un courrier du ministère de l'enseignement supérieur et du ministère des finances garantissant la volonté de l'Etat d'inscrire dans la loi de finances initiale de 2016 le paiement des indemnités de recherche et des heures supplémentaires.

12/09 - Le Seces annonce la fin de la grève. Il se déclare satisfait des accords conclus avec le ministère de tutelle. « *Sur ordre de la Primature, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et le ministère des finances et du budget se sont engagés à introduire dans la loi des finances initiale 2016 les crédits prévus (...) Il s'agit des indemnités de risques, de sujétion, de logement, de transport des enseignants chercheurs* », confie une source auprès du Seces. Le syndicat n'attend plus que l'organisation du nouveau calendrier universitaire pour reprendre les cours.

► Divers

04/09 - La monnaie nationale poursuit sa dépréciation, l'inflation s'accélère. Un euro est échangé jusqu'à 3 600 Ar au marché noir. Cette hausse est expliquée par la pénurie des devises sur le marché. Les exportations stagnent et la demande de devises est forte de la part des importateurs. L'offre ne permet pas de satisfaire la demande, ce qui contribue à déprécier l'Ariary et aggrave par voie de conséquence le déficit de la balance commerciale. Une situation qui peut en revanche jouer en faveur des produits locaux en raison du renchérissement des produits importés et inciter les chefs d'entreprise à investir. Mais le pays dépend encore largement des importations des produits qui ne sont pas substituables sur le marché local, tout particulièrement les produits pétroliers. Si la dépréciation de l'Ariary peut favoriser les exportations et accroître la compétitivité du pays, elle alimente en contrepartie l'inflation. La hausse des prix des PPN commence à inquiéter les ménages. Selon la loi de finances 2015, l'objectif principal de l'État est de maîtriser l'inflation à 6.9% sur l'année, un objectif qui risque fort de ne pas être tenu.

17/09 - Les réserves en devises s'amenuisent. Selon la Banque centrale, les réserves actuelles ne représentent plus que 2,4 mois des besoins en importations. Un chiffre en deçà de la recommandation du FMI, qui est de trois mois pour une économie comme Madagascar. Les investissements directs étrangers (IDE) et les exportations qui sont les principaux pourvoyeurs de devises restent dans le rouge. Les IDE sont à leur niveau le plus bas depuis la fin de la phase d'investissement des grands projets miniers. Malgré les efforts de promotion, les opérateurs étrangers hésitent toujours à venir à Madagascar. Il en est de même pour les exportations qui subissent de plein fouet un contexte international défavorable. Les importations de carburant représentent une grande partie des besoins en devises, avec une part minimale de 30 %. Le ministère des finances et du budget fait pression sur les exportateurs pour qu'ils cèdent sur le marché les devises issues de leurs activités.

04/09 - Le nombre de touristes dans la Grande île en chute libre. Alors que les autorités touristiques voulaient il y a quelques mois dépasser en 2015 la barre des 300.000 touristes et atteindre le million de visiteurs d'ici 2020, les chiffres des arrivées touristiques sont très éloignés de ces objectifs : moins de 100.000 touristes ont été recensés de janvier à août 2015. La grève d'Air Madagascar, l'insécurité et des cas de peste dans l'Est de Madagascar ont manifestement porté un coup préjudiciable au secteur. En 2014, 220.000 touristes avaient visité Madagascar, loin des 400.000 voyageurs enregistrés en 2009. A titre de comparaison, Maurice a accueilli près d'un million de touristes l'année dernière et le chiffre augmente d'année en année.

Dans ce contexte morose, la Banque mondiale a décidé de donner un coup de pouce au secteur. Une enveloppe de 6,5 millions de dollars a été débloquée dans le cadre du programme « *Pôle intégré de croissance* » (PIC) pour promouvoir et améliorer le tourisme. Les 250 opérateurs de la fédération nationale du tourisme se félicitent de cet appui qui vient au moment opportun. Ce financement servira principalement à professionnaliser et à renforcer les compétences du personnel de l'hôtellerie et à améliorer la gestion des réserves naturelles. 2 millions de dollars seront affectés aux projets relatifs au transport routier.

11/09 - Asphyxie des départements ministériels. L'année 2015 est déjà très avancée et la loi de finances rectificative (LFR) n'est toujours pas adoptée. Le blocage de fait durement sentir dans tous les ministères, qui ont vu leurs engagements bloqués depuis le mois de juin, tant en ce qui concerne le fonctionnement que les investissements. La LFR devait être adoptée par l'Assemblée nationale réunie en session extraordinaire mais son examen a été reporté à la session ordinaire du mois d'octobre, le chef de l'Etat voulant au préalable s'assurer de la solidité de la majorité qu'il s'efforce de constituer à travers le « *mémoire de stabilité* » en cours de négociation. Une situation qui se répercute sur les entreprises et la population.

18/09 - L'artisanat malgache est de plus en plus menacé par la collecte sauvage des matières premières faites par les Chinois. Corne de zébu, raphia, cocon de soie, pierres artisanales se font de plus en plus rares sur le marché et les artisans ne trouvent plus que des produits de second choix. Les Chinois monopolisent les marchés, achètent en grande quantité à des prix cassés et exportent les produits à l'état brut. Le secteur occupe plus de 2 millions de personnes, dont le gagne-pain se trouve menacé.

Sources : L'Express de Madagascar, Midi Madagasikara, Madagascar Tribune.com, Newsmada (Les Nouvelles, Le Courrier, JdM, Reflet), La Gazette de la Grande île, Le Daily, La Vérité, Matv, Sobika, Orange.mg, Tananews, Madonline, Madagate, AFP, APS, AP, APOI, Reuters, Xinhua, Indian-ocean-times, TGN (Moov), Housseniawriting, mg-planet, L'Hebdo de Madagascar, Le Madagascar, DwizerNews
La Nation a cessé d'être publiée en ligne.

Taux de change au 30/09/15 : 1 euro = 3669 Ariary (cours le plus haut)